

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 224, MAI 2020

Et demain ?

Investir dans la santé

La culture se réinvente

COVID-19

DANS LE MONDE,

73% DES ENFANTS*

SONT DÉSCOLARISÉS

Soutenons l'Éducation

* Les professeurs et les plus vulnérables d'être scolarisés le système scolaire est fermé. Si ce n'est pas possible, les enfants ne vont pas à l'école et perdent leur formation. Des millions d'enfants et de jeunes perdent ainsi l'opportunité de leur avenir. (Source: Unicef, 4 mai 2020)



Solidarité
Laïque

BON DE SOUTIEN

À retourner dans l'impasse de la République 10100 Paris
Solidarité Laïque 23 rue Croix de la Vierge 75011 Paris

AVANTAGES FISCAUX

DON > DEDUCTION > COUT NET
50 € > 33 € > 17 €



OUI j'aide Solidarité Laïque à développer ses programmes éducatifs en France et dans le monde. Je fais un don de :

20€ 50€ 100€ 200€ _____ €
À ma convenance

Veuillez trouver ci-joint mon versement par chèque à l'ordre de Solidarité Laïque

• Merci de m'envoyer à l'adresse ci-dessous le reçu fiscal me permettant de déduire de mes impôts les deux tiers de ce montant.

Mme Mlle M

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

Je souhaite recevoir la newsletter Internet de Solidarité Laïque.

Service Clientèle : _____

Informations utiles : _____

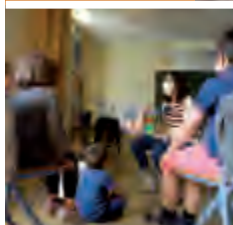


17 Demain les jours heureux ?

5 Défense des salariés L'action syndicale continue



7 Hôpital Investir dans la santé



11 Loi Fonction publique Il faut un plan de relance



12 École Rentrée de mai



13 Examens Sous contrôle... continu !



24 C'est demain Une agriculture bio et de proximité



28 Le monde de la culture se réinvente



30 Rencontre avec Thomas Jolly

ÉDITO

Un monde à reconstruire

L'ampleur de la crise du coronavirus amène des remises en cause profondes, directement, en raison de sa violence, mais aussi, de manière peut-être plus diffuse, car elle pourrait être une forme de répétition générale d'événements catastrophiques amenés à se multiplier.

Sortir de cette crise, ce n'est donc pas avancer des solutions toutes ficelées ou afficher des certitudes sur les chemins à suivre qui dépendent d'ailleurs beaucoup de paramètres que personne ne maîtrise : évolution du virus, découverte d'un vaccin et/ou d'un traitement efficace contre le Covid-19, etc. Mais il y a une méthode dont le syndicalisme est porteur et qu'il avance, pour le coup, avec certitude : on ne sortira de la crise et on n'évitera les suivantes qu'en construisant les solutions avec celles et ceux qui font concrètement le monde, les travailleur-ses, en partant des besoins de l'ensemble de la population et non de la volonté de préserver les intérêts de quelques-un-es. Cela passe bien sûr par la défense inconditionnelle de la santé et de la sécurité. Or, en la matière, l'État s'est avéré défaillant sur la protection de la population et en particulier des agent-es de la Fonction publique en ne leur fournissant pas du tout ou partiellement ou tardivement les moyens nécessaires et suffisants alors qu'ils et elles se dévouent à l'intérêt général et à des missions vitales pour la population, dans des services publics mis à mal par des années de politiques d'austérité. La gratuité des masques pour toutes et tous est donc une revendication prioritaire dans la période. Cela passe ensuite par une discussion de fond sur les bases du monde nouveau à construire. La FSU est partie prenante du collectif « *urgence sociale et environnementale* » à l'origine de la dynamique « *Plus jamais ça !* », regroupant syndicats et associations. Puis cette construction originale dépasser les clivages stériles et sans fondement (ceux qui, en particulier, opposent l'écologie d'un côté et l'emploi de l'autre), et surtout irriguer le débat public pour imposer des solutions de progrès.



Benoît Teste

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Trévier/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Lendemain

Ils ne chantent pas nécessairement après la crise. Après deux mois d'un confinement quasi planétaire, deux orientations antagonistes se dégagent nettement.

D'un côté, le constat d'une nécessaire réorientation de la mondialisation, la redécouverte des bienfaits des services publics et d'un État social fort et démocratique.

De l'autre, la crise qui interdit les manifestations et les mobilisations de rue favorisant une forme de reprise en main pour les pouvoirs autoritaires : le Hirak en Algérie, les soulèvements populaires en Irak, au Liban ou au Chili, le mouvement démocratique à Hong Kong marquent ainsi le pas.

Et ces régimes de limiter davantage les libertés publiques, comme la Hongrie de Viktor Orban, ou de pousser leurs objectifs, de la lutte contre l'avortement aux États-Unis à l'annexion de nouveaux territoires par le gouvernement Netanyahu.

Mais les peuples résistent comme en Pologne où la présidentielle vient d'être reportée, ou au Brésil où le sinistre Jair Bolsonaro est de plus en plus contesté.

L'histoire du lendemain n'est pas écrite.

Famines

L'Afrique craint la récession

L'Afrique a-t-elle échappé au Covid-19 ? On est loin de la catastrophe redoutée sur le plan sanitaire, mais la situation économique est inquiétante.

Jeunesse des populations africaines, moindre exposition aux mobilités internationales, effets conjugués du rôle protecteur des infections passées, forte température hostile au virus ? Le continent africain comptait 1,3 décès par million d'habitants fin avril quand l'Europe en dénombrait 179. Étonnante résilience sanitaire qui n'est pas étrangère à la mobilisation générale des États, même si la prudence s'impose quant aux suites. Mais, alors que la plupart des États ont enregistré de bonnes croissances économiques ces dernières années, « aucun pays africain ne sera épargné par la crise » pense Abebe Aemro Selassie, du FMI. Outre l'impact du recul mondial de la croissance, la baisse historique de la production va affecter



Il y a un risque de pénuries alimentaires.

durablement la croissance africaine.

Les marchés financiers ne sont plus accessibles aux pays africains, le cours des matières premières a chuté, celui du pétrole notamment, jetant dans la tempête des exportateurs comme le Nigeria, l'Algérie ou l'Angola. L'arrêt du tourisme va toucher durement Seychelles, Maurice ou Cap-Vert. La situation du Sahel, affaibli par les conflits, l'insécurité alimentaire et les impacts du changement climatique, inquiète particulièrement.

Le risque de pénuries alimentaires dans les pays les plus fragiles pourrait conduire tout droit à une catastrophe humanitaire.

Des voix s'étaient élevées pour que la dette des pays africains soit purement et simplement annulée. Le G7 a opté pour une suspension du service de la dette des pays pauvres, au moment où le FMI et la Banque mondiale cherchent à limiter les dégâts. ♦

Pierre Garnier

« Il faut fermer les centres de rétention »

C'EST L'ACTU

Quelle est la situation des centres de rétention depuis le 16 mars ?

L'État a décidé de garder environ 200 personnes dans des centres de rétention alors même que la fermeture des frontières et l'arrêt du trafic aérien ont entraîné l'arrêt des expulsions. Les conditions sanitaires dans ces centres ne permettent pas de protéger les migrants. Les lieux sont propices à la propagation du virus. Il y a un détournement de la rétention en enfermement. Nous l'avons dit avec les autres organisations de l'observatoire de l'enfermement des étrangers dénoncé le 18 mars en déposant une requête pour la fermeture de tous les centres.

Le Conseil d'État a rejeté cette requête.

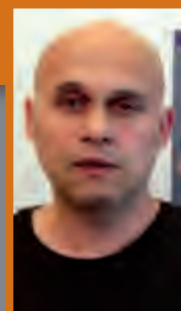
Comment l'expliquez-vous ?

Le Conseil d'État a jugé qu'il n'y avait pas de carences dans la prévention des personnes et ne s'est pas embarrassé de l'arrêt des expulsions. Or le protocole sanitaire est impossible à appliquer. Il s'agit d'une décision politique. Le Conseil d'État

entérine par cette décision le principe d'une protection au rabais. Maintenir les rétentions à tout prix et du coup exposer les fonctionnaires qui interviennent. C'est le choix de l'enfermement. Le ministère de l'intérieur prétend éviter ainsi les troubles à l'ordre public. Cette décision d'emprisonnement pose un problème d'éthique fondamentale.

Quelles solutions pour appliquer les droits des migrant-es ?

Fermer les centres tout d'abord. Et décider une autre politique de la liberté de circulation et d'installation. Les personnes doivent bénéficier d'une prise en charge dans le cadre de droits communs. C'est un enjeu de santé publique.



David Hori, responsable rétention de la CIMADE

Propos recueillis par Marie-Rose Rodrigues-Martin

Défense des salariés

L'action syndicale continue

Pas question d'un déconfinement de l'action syndicale puisque celle-ci, dans des conditions certes très particulières, n'a jamais cessé, bien au contraire.

Sur les conditions d'exercice des personnels présents sur leurs postes de travail pendant le confinement, qu'il s'agisse des enseignant-es encadrant les enfants de soignant-es, ou des agent-es administratifs, sur les rémunérations des salarié-es précaires, la FSU a veillé à tous les niveaux à obtenir les meilleures garanties sanitaires ou la continuité du traitement. Dans le cadre d'une large intersyndicale, la FSU a bataillé pour arracher à la Fonction publique d'État et à la Fonction publique territoriale des protocoles exigeants, vérifiables par les personnels en sortie de confinement. Elle a dénoncé et dénoncera les tentatives de pressions exercées par les hiérarchies pour imposer une reprise prématurée de l'activité là où les conditions de sécurité sanitaires ne le permettraient pas.



La FSU a veillé à tous les niveaux à obtenir les meilleures garanties sanitaires ou la continuité du traitement.

Pas d'entorse aux droits

Pour protéger les élèves, les personnels et globalement la société d'une reprise de la contamination, la FSU a déposé un préavis de grève, afin de permettre un refus collectif de reprise du travail si besoin était. S'il est souhaitable qu'élèves et étudiant-es retrouvent le che-

min des classes, personne n'est dupe des motivations économiques qui ont présidé à la décision gouvernementale de reprise des cours dans les écoles ou les collèges. La FSU s'opposera à toute entorse aux droits statutaires ou à toute dénaturation des métiers sous prétexte d'adaptation à la crise.

Si la réforme des retraites semble pour le moment écartée, ce qui n'aurait pas été envisageable sans la formidable mobilisation des salarié-es avec leurs organisations syndicales pendant des mois, les chantiers revendicatifs demeurent : carte scolaire, précarité et la nécessaire revalorisation salariale...

L'intolérable dégradation des rémunérations

Au prochain conseil commun de la Fonction publique, la FSU exigera des réponses aux besoins immédiats et à long terme pour faire face aux conséquences de la crise. Elle rappellera lors du rendez-vous

Plus jamais ça

L'absence de manifestations ou de rassemblements ne signifie en aucun cas le renoncement par le syndicalisme de transformation sociale à concrétiser cette dernière formule.

La lutte syndicale consiste également à décrire le monde tel qu'il ne va pas, à nouer des espaces de dialogues et d'échanges avec toutes les organisations syndicales et associatives pour penser des alternatives et à dialoguer avec les forces politiques progressistes qui demain permettraient, sous la pression des mobilisations des salarié-es de transformer les slogans en lois.

D'où le choix par la FSU de s'associer avec 18 organisations dont la CGT, Solidaires, l'Unef, mais aussi Oxfam, Greenpeace, les amis de la Terre ou Attac dans la tribune et la pétition Plus jamais ça (voir *Pour* n° 223). Il s'agit désormais d'élargir l'arc des organisations parties prenantes, de préciser les contenus, et peut être surtout d'augmenter l'audience de ces propositions dans la société.

salarial la nécessité de stopper l'intolérable dégradation des rémunérations des personnels. En présence du virus toujours actif, le syndicalisme et la FSU, qui allie toujours propositions et rapport de force, devront trouver avec les salarié-es des formes nouvelles et originales de mobilisations, faute de pouvoir organiser des rassemblements physiques. Cela tombe bien : les personnels et les militant-es de la FSU ne manquent ni de volonté ni d'imagination. ♦

Matthieu Leinitz

Retraité-es

Les 17 millions de retraité-es sont particulièrement touchés par la pandémie, notamment les personnes concernées par la perte d'autonomie. La forte mortalité dans les EHPAD confirme la justesse des revendications portées depuis longtemps par leurs personnels.

Face à des propositions de déconfinement différencié en fonction de l'âge, les retraité-es avec la FSU dans le cadre du « groupe des 9 » ont fait valoir qu'ils et elles ne sont pas des citoyen-nes de seconde zone.

La FSU revendique la création d'un grand service public de l'autonomie et sa prise en charge à 100 % dans le cadre de la branche maladie de la Sécu., une loi grand âge conforme aux attentes, la création en nombre d'EHPAD publics, le recrutement massif de personnels de santé, du social et du médico-social, un accès à un logement correct, aux transports, à la culture.

Orban contre la liberté d'expression

En Hongrie, la loi d'état d'urgence votée le 30 mars donne tous les pouvoirs au premier ministre, Viktor Orban, et prévoit notamment des peines allant jusqu'à cinq ans de prison pour la diffusion de fausses informations. Depuis, 87 personnes ont selon la police hongroise fait l'objet d'une procédure pour « propagation d'information alarmante » visant à nuire à l'action du gouvernement dans sa lutte contre le coronavirus. 16 parmi elles ont été placées en garde à vue, simplement pour avoir partagé un avis négatif sur le gouvernement. La police surveille les réseaux sociaux, saisit matériel informatique et téléphones portables. Alors que Viktor Orban et ses amis contrôlent de nombreux médias publics et privés, la liberté d'expression était jusque-là encore garantie en Hongrie.

Libertés

La France en état d'urgence

Le gouvernement a fait voter au Parlement la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet. L'état d'exception pourra à nouveau être reconduit si la situation l'exige. Les mesures, renforcées parfois par les mairies, mettent entre parenthèses des libertés fondamentales.

À crise exceptionnelle, mesures d'exception. Les Français-es et leurs élu-es l'ont bien compris. Pour organiser la lutte contre le virus, ils et elles ont accepté et dans l'ensemble respecté un confinement sans précédent. La déclaration de l'État d'urgence sanitaire autorise en effet le Premier ministre à prendre par décrets des mesures limitant la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre et la liberté de réunion, y compris des mesures d'interdiction de déplacement hors du domicile. À ce propos, il a fallu, comme en temps de guerre, porter avec



Les rues vides, l'État d'urgence sanitaire est proclamé.

soi un papier pour justifier d'un déplacement. Des « pouvoirs exorbitants » pour la Ligue des droits de l'homme.

Parfois, des mairies ont cherché à rajouter encore des contraintes. Comme à Sceaux, pour tenter de rendre obligatoire le port du masque. Le Conseil d'État a tranché : « dans le cadre de l'État d'urgence sanitaire, les maires ne peuvent prendre des mesures supplé-

mentaires de lutte contre le covid-19 que si des circonstances propres à leur commune l'imposent ». Des circonstances qui ont pu conduire d'autres communes à instaurer un couvre-feu, comme à Mulhouse, Amiens ou Nice, ou à interdire sur les quais la circulation des cyclistes et des piétons, comme à Bordeaux.

Qu'en restera-t-il ? Le danger de tout état d'urgence, c'est son installation dans la durée. ♦

Pierre Garnier

Tracking

« Cas contacts » suivis à la trace

Pour éviter une reprise de l'épidémie, la stratégie du gouvernement s'appuie sur l'identification rapide de quiconque ayant été en contact avec une personne malade. La détection des « cas contacts » sera réalisée à l'aide de deux fichiers.

Le premier, SI-DEP (service intégré de dépistage et de prévention), a pour objectif d'identifier les malades à partir des tests PCR. Renseignée par les laboratoires et les organismes habilités, cette base de données dont les noms, adresses et autres éléments

pouvant permettre l'identification des personnes seront éliminés, permettra principalement de déclencher le contact – tracking dans les délais les plus courts.

Une fois les cas identifiés, une autre base, Contact Covid recense les contacts des malades. Les médecins la renseignent en demandant des informations sur les personnes du foyer, et qui hors foyer a été en interaction rapprochée. Les personnels de l'Assurance-maladie entrent alors en jeu, organisés en « brigades »,

équipes censées assurer le suivi des cas contacts. Ces brigades peuvent en particulier se mettre en rapport avec les malades pour compléter la liste des personnes approchées de près et proposer à ces dernières de se confiner chez elles, de réaliser un test ou de les orienter en termes de soin.

Sans rapport avec l'application StopCovid, ce système permettrait le traitement et le partage de données personnelles concernant la santé et leur dispersion, y compris sans le consentement de la per-

sonne intéressée. C'est la mise en place progressive d'une surveillance via la collecte et l'exploitation de données personnelles que la FSU dénonce. Le Conseil constitutionnel a décidé la limitation du nombre de personnes accédant aux données et un contrôle possible par un juge des libertés en cas d'isolement de malades. La CNIL contrôlera étroitement le dispositif. Les parlementaires ont limité à trois mois la durée de sauvegarde des données. ♦

P. G.



Il faut un plan exigeant pour remettre les hôpitaux à flot.

Hôpital

Investir dans la santé

Tout le monde applaudit les soignant-es d'un hôpital mal traité. Le président ouvre une concertation baptisée « Ségure de la santé ».

Depuis le 14 mars, les soignant-es n'ont reçu que des primes qui reconnaissent une mission mais pas un métier, et une proposition de médaille considérée comme de la provocation par la profession. Tant qu'il n'y aura pas de projet de loi de finances de la sécurité sociale rectificatif, la politique menée peut continuer. Lorsque le directeur de l'ARS du grand Est déclarait, avant d'être limogé, « qu'il n'y avait pas lieu de remettre en cause la suppression des 600 postes prévue », il en apportait

la preuve. On assiste depuis début mai de façon brutale au retour aux logiques comptables dans de nombreux établissements.

La crise sanitaire a mis en lumière les limites d'une gestion comptable et le président de la République qualifie de héros celles et ceux qui vont au front. Alors même qu'ils et elles restent sourd-es au rétablissement de l'ISF, des député-es LaREM frôlent l'indécence en proposant un dispositif d'institutionnalisation de la charité, permettant aux salarié-es volontaires d'offrir des congés ou RTT qui seraient reversés sous forme de chèques vacances aux soignant-es.

Un plan attendu

L'hôpital a tenu. Grâce à ses personnels, à leur professionnalité et leur engagement collectif. Le risque d'une deuxième vague est présent à l'heure du déconfinement. Mais l'avenir de l'hôpital inquiète autant. Les fermetures de services pour placer tous les moyens dans l'accueil des malades covid ne risquent-elles pas de permettre à l'exécutif d'envisager des restructurations permettant les économies programmées, comme c'est déjà le cas au CHU de Saint-Étienne ?

Sauver l'hôpital c'est rouvrir des lits, alors que 60 000 ont été supprimés en 15 ans, recruter des agent-es, les former et les rémunérer décemment, donner les moyens de faire face avec machines, masques, médicaments...

Mais c'est également investir en amont et en aval : avec un service public de santé de proximité, un service d'accueil des personnes âgées et dépendantes et des services publics forts. Pour cela, des collectifs et syndicats de soignant-es appellent à une manifestation le 16 juin. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martin

EHPAD : une catastrophe prévisible

L'épidémie de coronavirus touche de plein fouet les EHPAD. Au début de la crise, soignant-es, médecins, ont mené « une guerre sans armes », démunis. La catastrophe était prévisible. Les autorités n'ont rien anticipé. Pourtant, depuis 2018 au moins, les organisations syndicales du secteur ont tiré la sonnette d'alarme. Pénurie de matériels, de personnels, la situation des EHPAD a été reléguée au second plan : le manque de masques, surtout au début, a pu permettre la transmission du virus aux résident-es. D'une région à l'autre, les chances d'hospitalisations ont été très inégales du fait de lits et services plus ou moins saturés et que les résident-es des EHPAD n'étaient pas prioritaires. Une situation de crise particulièrement anxiogène pour les personnes âgées et pour les familles privées de visite.

L'ampleur de la tragédie pose également la question du manque de personnels qualifiés, et ce malgré l'énorme investissement dont ils ont fait preuve.

À cette catastrophe, s'ajoute le scandale dans certains EHPAD privés à but lucratif, où les résident-es et personnels ont été parfois livrés à eux-mêmes par la direction. Comme cela a pu être le cas chez Korian, où la surmortalité interroge, dans des EHPAD qui ont manqué des protections les plus élémentaires.

La promulgation d'une loi autonomie est urgente comme la nécessité d'assurer une politique de santé publique de qualité qui s'applique à toute la population sans exclusive.

Respirateurs

10 000 respirateurs artificiels ont été produits par Air liquide associé à PSA, Valeo et Schneider Electric afin de répondre aux besoins urgents en réanimation. Une enquête de radio France révèle que la plupart des respirateurs ne sont pas adaptés, étant conçus pour le transport des malades. Destinés à gérer l'urgence et utilisés dans les ambulances, 8 500, de type Osiris, « ne conviennent pas pour une détresse respiratoire aiguë compliquée » selon Philippe Meyer, médecin réanimateur à Necker. Le choix a été pourtant fait en lien avec le ministère de la Santé mais sans concertation avec les professionnels. Il est probable qu'ils serviront à d'autres pathologies que le covid ou à suppléer des respirateurs réaffectés à la réanimation. Ou destinés *in fine* à la coopération internationale.

Emploi

12 millions de salarié-es en chômage partiel

Aux États-Unis, la crise sanitaire a fait 33 millions de chômeurs et chômeuses en sept semaines, portant, mi-mai, le taux de chômage à près de 20 % de la population active.

En France, le chômage est passé de 8,1 % de la population active en février à 8,9 % en mars, mais cette hausse est davantage liée à l'effondrement des offres d'emploi et à la perte totale d'activité des chômeurs et chômeuses qui travaillaient plus de 78 heures dans le mois, qu'à de nouveaux et nouvelles inscrit-es à Pôle emploi. Le dispositif de chômage partiel semble, pour l'instant, produire son effet d'alternative aux licenciements.

Il permet à l'employeur qui y est autorisé par le ministère du travail, de ne payer qu'à 70 % de sa valeur brute chaque heure non travaillée, à raison de 1 000 heures maximum par an et par salarié-e. S'il en fait la demande, une allocation de l'État et de l'UNEDIC lui est reversée, couvrant, dans la limite d'une rémunération de 4,5 SMIC, la totalité des 70 % de la rémunération antérieure brute des salarié-es, environ 84 % du salaire net.

Du 1^{er} mars au 4 mai, 12,1 millions de salarié-es ont fait l'objet d'une demande de couverture par le dispositif d'activité partielle émanant de près d'1 million d'entreprises. Même si tou-tes ne seront



La crise de 2008 et ses conséquences sur l'emploi ont marqué les esprits

finalement pas placée-es en activité partielle, les montants à trouver par l'État et l'Unedic sont considérables. Mais « *Soutenir les employeurs, même massivement, pour qu'ils gardent leurs salariés, ça coûtera toujours beaucoup moins cher à la collectivité que de voir disparaître des entreprises, avec des milliers de nouveaux chômeurs à indemniser et à accompagner* » affirme Xavier Timbeau, directeur principal à l'Observatoire français des conjonctures économiques.

Rappelons qu'aucune contrepartie n'est demandée aux entreprises qui recevront cette aide publique, pas même celle de renoncer à verser des dividendes aux actionnaires. ♦

Valérie Soumaille

Retraite

Réforme suspendue ou abandonnée ?

Le président de la République a annoncé, le 16 mars, que « *toutes les réformes en cours* » seraient « *suspendues* », à commencer par celle des retraites. Le 3 avril, Édouard Philippe justifiait cette mesure par la nécessité de « *suspendre au maximum les désaccords* » pour préserver l'unité nationale.

Depuis, que ce soit à Matignon ou dans l'entourage du secrétaire d'État chargé des retraites, chacun-e dit se concentrer exclusivement à la gestion de la crise sanitaire et

à ses conséquences économiques. Simple suspension ou abandon, le renvoi du sort de cette réforme très contestée à l'après crise n'empêche bien sûr pas que les positions s'expriment.

Pour Gilles Le Gendre, président du groupe LRM à l'Assemblée nationale « *Nous avons le devoir de rassembler tous les Français autour d'un petit nombre de priorités [...] si elle empêche le pacte républicain de se conclure, la réforme des retraites devra être mise de*

côté ». Le MEDEF, par la voix de son président, s'est lui prononcé mi-avril pour un report de deux ans de la réforme qui « *n'est vraiment pas la priorité du moment [...]. Moins 8 % de croissance et peut être pire. Il faut faire survivre les entreprises et les emplois. Le reste est accessoire* ».

D'autres paramètres joueront dans la décision comme par exemple le niveau des comptes publics, le calendrier parlementaire et les rapports de force politiques au sortir de cette crise. Nul doute surtout que l'état des forces sociales dans les semaines et mois qui viennent, leur combativité et leur capacité à mobiliser pèseront eux aussi sensiblement pour gagner l'abandon ! ♦ V.S.

Réforme de l'assurance chômage

L'exécutif a suspendu jusqu'en septembre le second volet de la réforme de l'assurance chômage qui durcit le calcul de l'allocation pour les travailleurs et travailleuses précaires alternant contrats courts et périodes de chômage, et qui devait entrer en vigueur au 1^{er} avril. Le ministère du Travail a annoncé lundi 27 avril dans un communiqué vouloir engager « une réflexion avec les partenaires sociaux » pour « adapter rapidement » les règles d'assurance chômage face à la « situation exceptionnelle » créée par le coronavirus. L'occasion pour les syndicats opposés unanimement depuis le début à cette réforme, de pousser le gouvernement à l'abandonner entièrement y compris le volet un en vigueur depuis novembre 2019 qui durcit les conditions d'ouverture et de rechargement des droits au chômage.

Environnement

Transition écologique et reprise

Le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), sort d'une assignation à résidence de deux mois, sous le joug d'une terreur sanitaire distillée à longueur de temps. Réaction ?

Une multitude de plans de continuité d'activité mis en œuvre précipitamment, pas toujours adaptés ni concertés, sans document fédérateur ministériel. Résultat ? Une absence de transparence et des doutes sur la réalité des garanties sanitaires apportées aux agent-es maintenu-es sur le terrain. Et pour le ministère, dont on attend le signal fort de la transition écologique, la relance des chantiers routiers est apparue comme une préoccupation bien plus importante que la préservation du milieu naturel !

Les réformes ont été suspendues, mais pas la parution de textes réglementaires dommageables à l'environnement.



La rénovation énergétique des logements devra être un point important de la sortie de crise

Reprise d'activité oblige, il convient de l'accompagner en contrôlant (industrie, nature), en assurant la sécurité routière ou en instruisant des autorisations. La ministre (re)découvre les vertus du dialogue social et la nécessité d'un plan de reprise ministériel, cadre de référence pour ses services

et établissements. L'exigence d'une reprise graduée, prudente, humaine et concertée des agent-es du MTES guide l'action du SNE-FSU. Parce que l'urgence écologique et sociale nécessite une volonté politique, des moyens de grande ampleur, un service public de l'environnement fort. Les prochaines lois de finances seront éclairantes. ♦

Sandrine Charrier

Tensions

Inquiétudes dans la police

En cette sortie de confinement, le rôle des forces de police est nécessairement complexe voire ingrat.

Pour Flavien Benazet, secrétaire national du Snuitam-FSU, l'essentiel réside moins dans la répression que dans la pédagogie vis à vis de la population. Trop de personnes ne respectent pas ou plus les gestes barrières et plus globalement les consignes de distanciation, alors que l'épidémie est toujours présente. Dès lors, pourquoi ne pas confier aux

agent-es la possibilité, notamment dans les quartiers les plus populaires, de distribuer des masques en cas de besoin ? Selon Flavien Bénazet, les tensions demeurent dans les quartiers où sont entassées des populations jeunes et pauvres, comme en Seine Saint Denis, confrontée à une délinquance qui s'est adaptée aux conditions du confinement, notamment pour le trafic de drogue. Beaucoup de policier-es, d'abord parmi les plus jeunes, en subissent le contre coup :

épuisement, démoralisation, pour certain-es un refus de se comporter en milice plutôt qu'en police républicaine, nourrissent des envies de congés sans solde voire la tentation de la démission. Si les enfants de policier-es appartiennent aux publics prioritaires, la profession confrontée au gel du point d'indice, mais aussi touchée durement par la maladie, ne voit venir aucune reconnaissance officielle. ♦

Matthieu Leiritz

Les femmes au temps du covid

La crise sanitaire a « héroïsé » des travailleuses : soignantes en premier lieu puis caissières, agentes d'entretien, assistantes maternelles, couturières...

Ce qui est commun à ces femmes, c'est qu'elles ont travaillé « coûte que coûte », souvent sans protection efficace. Elles appartiennent à des catégories professionnelles parmi les moins considérées et par conséquent, les moins rémunérées. Certaines obtiendront des primes. Si la crise a permis de démontrer que ces professions sont vitales pour que la société tienne debout, cela devra se traduire par une amélioration significative de leur salaire et de leurs conditions de travail. Parler des femmes c'est aussi parler de celles, tellement nombreuses, qui ont subi des violences conjugales. Et celles, enfin, qui ont été ignorées, à savoir les chercheuses et les femmes politiques dont l'expertise n'a été que très parcimonieusement sollicitée. La tâche sera ardue pour que « le jour d'après » soit aussi féministe !

De nombreux métiers où les femmes sont en première ligne

Dans l'hospitalier, on dénombre 50 % de femmes chez les médecins, 90 % chez les infirmier-es et 80 % chez les personnels non médicaux. Dans le secteur du soin 91 % des aides-soignant-es sont des femmes. Ce pourcentage s'élève à 97 % dans l'aide à domicile et ménagère et monte à 99 % chez les assistant-es maternel-les. Enfin dans le commerce et l'entretien la part des femmes est de 80 % pour les hôte-ses de caisses et 70 % pour l'entretien sur le million d'employé-es.

Drones : l'atterrissage

Le Conseil d'État a ordonné le 18 mai la suspension sans délai de l'usage de drones pour contrôler le déconfinement à Paris, usage dans lequel il voit une « atteinte grave et manifestement illégale au droit au respect de la vie privée », en raison de l'absence de cadre juridique. Il met en avant les risques d'un usage « contraire aux règles de protection des données personnelles ». Cette décision s'applique à l'ensemble du territoire national. Pendant le confinement, une vingtaine de drones avaient été utilisés par la police parisienne pour repérer les contrevenants et diffuser des messages de prévention. Ensuite pour surveiller lors du déconfinement la formation d'attroupements. Afin de pouvoir utiliser ces drones, il faudra soit un arrêté pour encadrer leur usage, après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), soit doter ces appareils de dispositifs interdisant l'identification des personnes filmées.

Recherche publique Mots et maux

Après l'allocution présidentielle du 16 mars, le monde de la recherche avait espéré que comme la réforme des retraites, le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) serait également suspendu, en vue d'un « réarmement » du pays dans ce secteur.

Espoirs vite douchés par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal : l'augmentation du budget de la recherche, aujourd'hui à un niveau historiquement bas, serait de 5 milliards d'euros jusqu'en 2030, un chiffre impressionnant en apparence mais qui se traduirait en réalité par une stagnation de ce budget à 0,8 % du PIB. Le président Macron s'était pourtant engagé à atteindre 3 % du PIB consacré à la recherche.

Alors que la situation épidémique rendrait indispensable un effort considérable, les annonces de financement ne



Le budget de la recherche va-t-il stagner à 0,8 % du PIB ?

permettront ni d'accentuer l'effort dans la recherche fondamentale ni la revalorisation des personnels et des chercheurs et chercheuses de l'ESR.

Pourtant le 13 avril encore, le président promettait encore un « plan massif pour notre santé, notre recherche, nos aînés, entre autres... ». Pour le SNCS-FSU, il est temps de

passer des paroles aux actes et de prévoir un plan massif d'investissements dans la recherche publique, un autre contenu pour le plan de programmation pour la recherche. Il en va de la capacité du pays à faire face aux prochaines crises, qu'elles soient sanitaires, climatiques, écologiques, sociales, économiques ou démocratiques. ♦

Matthieu Leiritz

Covid-19

Vaccins et tests

Les Européens ont sur les épidémies la mémoire courte. Sans remonter à la grippe dite espagnole d'après Grande Guerre ou la grippe dite de Hong Kong en 1968, plus récemment d'autres virus proches du covid ont menacé l'Europe, mais les leçons n'en ont pas été tirées.

Ainsi le premier SRAS, apparu en Chine en 2002, est resté stationné en Asie puis

a disparu. Des recherches avaient alors été lancées sur ce premier coronavirus, le sars-cov, avant d'être stoppées sous prétexte d'inutilité : un abandon qui retarde d'autant la mise au point d'un vaccin contre le covid 19. En 2009, la grippe H1N1 a d'ailleurs en quelque sorte servi de répétition générale, avec un plan de stockage massif de masques mais qui n'a pas

été respecté, d'où la pénurie et le confinement.

Les tests sont de deux natures. Les premiers sont utiles sur une population ciblée à risque comme dans un cluster ou parmi les pensionnaires des EHPAD, pour détecter les chaînes de contamination par exemple. Mais les tests ne sont pas totalement fiables et peuvent donc rassurer à tort : tester

l'ensemble de la population, d'après Patrick Monfort, secrétaire général du SNCS-FSU, n'aurait donc aucune utilité. D'autres tests permettent d'établir si la personne a été immunisée. Tout ceci rend nécessaire un vaste plan de financement de la recherche publique sur ces sujets, et certainement pas à moyens constants. ♦

Clara Chaligny

Loi Fonction publique

Il faut un plan de relance

Pour discuter l'application de la loi de transformation de la « Fonction publique » d'août 2019, l'agenda social du ministère ne connaît pas la crise.

Afin de passer à la rédaction des textes déclinant la loi « Fonction publique », trois groupes de travail sur la mise en place des comités sociaux, nés de la fusion des CT et CHSCT ont été annoncés par Olivier Dussopt, de fin mai à mi-juillet. D'autres rendez-vous sont prévus pour travailler la nouvelle architecture des commissions administratives paritaires, l'harmonisation des autorisations spéciales d'absence ou la création du rapport social unique dans la Fonction publique. Négociation collective dans la Fonction publique, création d'une indemnité de précarité pour les contrats d'une durée infé-



Les syndicats demandent « une discussion sur un plan de relance des services publics ».

rieure à ou égale à un an seront également discutées. Le « plan Santé au travail » sera à l'ordre du jour à partir de mi-mai, occasion d'analyser les enseignements de la crise sanitaire et d'y intégrer certains d'entre eux. Autres sujets : création du congé de

proche aidant, réforme des instances médicales, temps partiel pour raison thérapeutique et réforme de la protection sociale complémentaire des agent-es. Le « rendez-vous salarial » 2020 est programmé fin juin ou tout début juillet. En réponse à ce calendrier, « dans le contexte de crise sanitaire que vit notre pays, nous considérons aussi inacceptable qu'inapproprié qu'un projet de reprise de l'agenda social tel qu'il était conçu avant la crise puisse nous avoir été adressé » ont écrit CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP à Olivier Dussopt le 9 avril. Ces OS demandent notamment en lien avec la crise d'ouvrir « une discussion sur un plan de relance des services publics sur la base des besoins de court et de long termes ». ♦

Pierre Garnier

CEF, maisons de correction

Les lois Perben ont redonné vie, en 2004 aux maisons de correction d'antan, certes modernisées. En 2020, 52 Centres Educatifs Fermés accueillent chacun 12 jeunes de 13 à 18 ans pour des placements de 6 mois. Outre le gâchis financier qu'ils représentent - 650 euros par jour et par jeune quand les dispositifs de milieu ouvert coûtent dix fois moins cher - la fonction d'enfermement qui est la leur ne peut ni être considérée comme une alternative à l'incarcération, ni permettre de réduire le nombre de passages par la détention. 15 ans après la première ouverture à Beauvais, la population carcérale n'a cessé d'augmenter. Alors que 80% des jeunes suivis en milieu ouvert ne récidivent pas, les CEF sont l'anti-chambre de la prison et un accélérateur de la procédure pénale. Le gouvernement a néanmoins lancé en 2018 la création de 20 CEF supplémentaires.

Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Une autre justice est possible

La justice pénale des enfants doit avant tout être protectrice, éducative, humaniste et émancipatrice car ils sont la richesse et le devenir de notre société.

La France n'a jamais autant emprisonné que ces dernières années. Sans compter les 500 mineur-es enfermés dans les Centre Educatif Fermés (CEF), près de 900 adolescent-es étaient incarcérés en Juillet 2019. Ils et elles étaient encore 816 au 1er janvier 2020 mais plus que 680 le 22 avril.

Dans un communiqué

commun, le syndicat de la Magistrature, le syndicat des Avocats de France, l'observatoire international des prisons, la Ligue des droits de l'Homme, les SNPES-PJJ, SNUASFP et SNUTER FSU, la CGT et Solidaires saluent cette baisse significative. Celle-ci n'est pas directement liée aux dispositions prises par l'ordonnance du 23 mars 2020 pour désengorger les prisons face à l'épidémie de Covid-19 puisqu'elles concernaient essentiellement les condamnés et que 80 % des enfants sont

écroués dans le cadre de la détention provisoire, avant d'avoir été jugés.

Mais, dans le cadre inédit d'une urgence sanitaire, des alternatives à l'incarcération ont été trouvées et acceptées, montrant qu'il existait donc bien une autre voie que celle de la privation de liberté.

Les signataires réaffirment que la détention des mineur-es n'est pas une solution et que comme le préambule de l'ordonnance du 2 février 1945 le rappelle, elle ne doit être envisagée qu'après avoir

épuisé toutes les solutions éducatives.

Ils ajoutent que la diminution radicale du nombre de déferrements durant l'état d'urgence sanitaire, joue aussi un rôle dans cette baisse. Porte d'entrée vers la sévérité et l'accélération de la réponse pénale, la présentation d'un enfant devant le juge dans le cadre du déferrement focalise sur l'acte davantage que sur la problématique de ce-cette jeune. Elle doit être réservée aux situations les plus graves. ♦

Valérie Soumaille

École

Réouverture de mai

Les enseignant-es des écoles ont repris pour beaucoup le 11 mai la peur au ventre, partagés entre une grande fatigue nerveuse et la joie de retrouver malgré tout une partie de leurs élèves.

Avec à cœur le souci de bien jouer leur rôle d'agent-e de la fonction publique, en faisant en sorte que tout se passe le moins mal possible pour les élèves. Le vécu du retour des enfants est incertain, sans doute différent en maternelle, où les gestes barrières sont plus difficiles à respecter qu'en élémentaire, dans une école qui ne ressemble en rien à celle qu'ils ont quittée.

Une reprise à géométrie variable, avec des situations très diverses. Près de 2/3 des enseignant-es déclarent assurer l'accueil des élèves et poursuivre en même temps les activités à distance bien qu'en principe ils et elles ne devraient pas cumuler les deux activités. La reprise en collèges est pro-



Obligation de distanciation sociale dans une école de Saint-Étienne.

gressive, à partir du 18 mai. Elle est vécue avec circonspection par les personnels. Ici aussi l'accueil des élèves ne doit pas être guidé par des objectifs chiffrés au détriment de la sécurité et de la qualité éducative et pédagogique. Les équipes demandent du temps pour travailler ensemble à la construction du sens pédagogique de la reprise, alors qu'elles doivent aussi veiller aux opérations de

fin d'année : orientation, examens, préparation de la rentrée 2020, dont on sait qu'elle ne sera pas ordinaire.

Pour tous les niveaux d'enseignement, la FSU a posé comme priorité les conditions sanitaires et déposé un préavis de grève courant jusqu'aux vacances pour couvrir les actions collectives, au cas où ces conditions prioritaires ne seraient pas respectées. ♦

Pierre Garnier

Collectivités

<< Un véritable casse-tête >>

Quelle que soit la couleur de leur territoire, rouge ou verte, les mairies ont été fortement encouragées à rouvrir leurs écoles mais n'ont eu que quatre jours pour décliner le protocole sanitaire de 56 pages fixant les conditions de la réouverture.

Selon *La Gazette des communes*, « un véritable casse-tête » pour préparer la reprise tant l'équation comportait d'inconnues et peu de place était laissée à une forme de souplesse.

Seules 70 %* des écoles ont rouvert leurs portes le 11 mai. Pour les autres, la réouverture s'est étalée sur les semaines suivantes, même si pour 12 %* d'entre elles, au 11 mai, aucune date n'était encore arrêtée. Le jour de la prérentrée, certaines mairies ont fait le constat que le protocole n'était pas respecté et ont dû reporter l'accueil des élèves. Il est à déplorer par endroit le manque persistant de pro-

duits de désinfection ou le nombre insuffisant de points d'eau en particulier.

Quant à savoir qui se rendra en classe, des mairies ont consulté fin avril les familles en travaillant sur le critère de 15 élèves par classe, y compris en maternelle. Le 4 mai, le maximum en maternelle tombait officiellement à 10 élèves, tout était à repenser. Cet épisode illustre le flou pointé par de nombreux élu-es.

Une enquête sur le décrochage

L'enquête Synlab, menée fin avril auprès d'enseignant-es des écoles, collèges et lycées permet de comprendre leur perception sur les risques de décrochage et de désengagement de leurs élèves durant le confinement.

Pour les répondant-es, 19 % de leurs élèves ne paraissent pas engagés dans leur scolarité avec le confinement, jusqu'à près d'un tiers en collèges REP et en lycées professionnels. Parmi les élèves désengagés, 40 % ne présentaient pas de risque de décrochage avant le confinement. Les enseignant-es estiment qu'ils et elles n'ont pas eu d'échange avec 12 % de leurs élèves, jusqu'à près de 25 % en collèges REP et en lycées professionnels. Parmi ceux avec lesquels ils n'ont eu aucun échange, 65 % étaient identifiés comme à risque de décrochage. Raisons du désengagement : pour 75 % l'absence de sens à travailler, pour 56 % les mauvaises conditions de travail et le manque de matériel numérique. Pour 39 %, le désengagement a augmenté depuis le début du confinement.

Au final, ont repris un peu plus d'un million d'élèves, soit 15 % des écolières et écoliers. Le principe du volontariat des familles interroge notamment certaines mairies quand l'objectif qui était annoncé était la lutte contre les injustices sociales et les inégalités scolaires. À juste titre, les enfants des milieux éloignés de la culture de l'école étant peu présents. ♦ P. G.

* enquête du SNIIPP-FSU réalisée en ligne auprès de 9 013 écoles à la veille de la reprise.



Dans tous les cas, c'est le livret scolaire qui fera foi.

Examens

Sous contrôle... continu !

Compte tenu de la crise sanitaire, la quasi totalité des épreuves validant les examens de l'enseignement secondaire sont remplacées par le contrôle continu à l'exception des oraux de français en Première pour l'instant, et ceux du rattrapage pour les candidat-es recalé-es au bac.

La formule contrôle continu recouvre en réalité des réalités fort différentes selon le diplôme qu'il vise à certifier. Pour le brevet (DNB), l'oral est supprimé et des notes calculées sur la base des moyennes trimestrielles se substituent à celles des épreuves terminales. Le tout doit s'ajouter au bilan de fin de cycle. Le certificat de formation générale (CFG) sera par contre délivré sur ce seul bilan de fin de cycle. Il en va de la même logique pour le bac mais le nombre et la variété des épreuves complexifient la situation. Dans l'enseignement professionnel, le contrôle en

cours de formation (CCF) va constituer la base de l'évaluation alors que pour beaucoup d'élèves, il est inachevé voire inexistant. Dans tous les cas, c'est le livret scolaire qui fera foi, charge aux jurys d'apprécier le niveau du candidat ou de la candidate et d'attribuer le diplôme à l'aune des indicateurs de taux de réussites et de mentions pour chaque établissement. Ce sont donc bien des épreuves terminales et nationales qui servent de jauge à ce contrôle continu. Sans la boussole des épreuves terminales, que resterait-il des diplômes nationaux ? Pas grand-chose.

Trop d'incertitudes

Le flou et les contradictions du discours ministériel entretiennent les tensions et les incompréhensions. Par exemple, il n'y a pas de prise en compte des évaluations pendant la période de confinement, ce que la FSU soutient,

mais en même temps, le ministre considère qu'on peut reprendre les évaluations à partir du 11 mai, même en distanciel, les notes ne rentrant pas dans la moyenne mais pouvant fonder le niveau d'investissement et d'assiduité. Ce discours ambivalent laisse le champ à toutes les interprétations possibles sur le terrain et on constate déjà que des chefs d'établissement demandent aux enseignant-es de « fabriquer » des notes pour augmenter la note de livret scolaire. De surcroît, la volonté ministérielle d'accorder aux candidat-es des établissements hors contrat le droit de voir leur dossier scolaire validé par les jurys d'examen interroge. Comment ne pas y voir un effet d'aubaine pour un ministre qui fait une part toujours plus belle aux acteurs privés du marché éducatif ?

Sandrine Charrier

La formation des personnels de l'éducation

Les stagiaires enseignant-es, CPE, Psy-EN ont été fortement impacté-es dans leur formation par la crise. Ils et elles ont malgré tout continué à travailler dans des conditions très difficiles et ne doivent pas être pénalisés par cette situation.

La FSU demande l'aménagement des procédures de titularisation, et, pour les cas exceptionnels de stagiaires en grande difficulté professionnelle, une prolongation durant le premier trimestre de l'année scolaire 2020. Ils et elles ne doivent pas être placés en renouvellement durant l'année complète. Leur titularisation devrait alors être prononcée rétroactivement au premier septembre.

La FSU réaffirme, à cette occasion, sa demande d'une formation pendant l'année de néo-titulaire assortie d'une décharge de service.

Un rôle crucial pour la voie professionnelle

Le confinement a mis sur le devant de la scène des métiers à forte utilité sociale et qui ont joué un rôle crucial : caissières, aides à domicile, couturières, coiffeurs, éboueurs... Ces emplois mal reconnus, et pas très bien payés sont souvent occupés par des femmes. Pour Fabienne Maillard, chercheuse en sciences de l'Éducation à Paris 8, « ils animent l'économie et la vie sociale et on ne peut pas s'en passer. Ce serait bien qu'on les reconnaisse ».

Il est indispensable de revaloriser ces métiers en terme de salaires et de carrières, de limiter le recours aux contrats à temps partiels, aux contrats précaires et aux horaires atypiques (dimanche, soir et nuit, horaires morcelés...) en les rendant financièrement dissuasifs pour les employeurs et en améliorant la protection sociale des salarié-es. La voie professionnelle forme à ces métiers. Pour la FSU, il est nécessaire de la renforcer, de la revaloriser, et de rompre avec la hiérarchie scolaire telle qu'elle existe actuellement.

Enquête Harris : inquiétude sur le confinement

Le SNUipp-FSU a commandé une enquête à l'institut Harris Interactive afin de connaître le ressenti des professeur-es des écoles durant le confinement. Cette enquête en ligne, réalisée du 23 avril au 5 mai a été renseignée par 7 391 enseignant-es. Les résultats mettent en évidence une grande inquiétude et un bouleversement du métier. 79% vivent difficilement leur métier actuellement et la moitié déclare avoir travaillé plus et être plus fatiguée. Une large majorité estime entretenir de bonnes relations avec collègues, parents et élèves, excepté avec l'administration (48%). Ils et elles ont utilisé leurs propres outils à 99%, et seulement à 28% les supports ministériels. Enfin 90% déclarent que cette « continuité » scolaire a mis en évidence les inégalités, la nécessité d'« apprendre ensemble » et l'importance du rôle des familles. 92% se disent inquiêt-es de la reprise. Ils et elles revendiquent plus de temps pour la réflexion collective ainsi qu'une prime d'équipements.

Direction d'école

Avec la crise sanitaire le rôle des directeurs et directrices s'est accru. Une proposition de loi d'une députée LaREM modifiant la fonction de direction d'école relance la volonté ministérielle de faire revenir ce dossier devant le Parlement avec une vision de l'école où le directeur-trice nommé-e par le DASEN aurait autorité dans l'établissement. Pas de statut. Des décharges et des primes augmentées. Quid des emplois aidés qui accompagnaient les directeur-trices dans le versant administratif de la fonction ?

Carte scolaire

Un mieux mais insuffisant

En pleine crise sanitaire, le ministre de l'éducation a concédé 1 248 postes au premier degré. Un coup de pouce budgétaire qui ne suffira pas à préparer la rentrée dans de bonnes conditions.

Cette dotation démontre qu'une ouverture des vannes budgétaires est possible. Ces créations arrivent en supplément des 440 postes décidés avant le confinement. Cependant la répartition des postes interroge. Certains départements garderont une dotation négative ou une attribution insuffisante. Ce sera le cas des académies de Versailles Créteil et Lille notamment, où l'éducation prioritaire concerne nombre d'écoles et où les inégalités se sont accrues pendant le confinement, avec un nombre d'élèves significatif qui n'ont pas pu maintenir un lien scolaire malgré l'engagement des enseignant-es. Ce sera également le cas du rural



Le nombre de postes au concours ne sera pas modifié.

ou la réduction des effectifs risque de se faire au détriment du plus de maîtres que de classes ou de postes de réseaux d'aide. De plus aucune dotation supplémentaire en remplacement n'est prévue malgré les besoins. Le nombre de postes au concours ne sera pas modifié. Si ces 1 248 postes permettront

d'éviter la fermeture de petites écoles et d'abaisser les effectifs à certains endroits, le compte n'y est pas. Le taux d'encadrement ne pourra seul contribuer à réduire des inégalités accentuées par la crise sanitaire. Le SNUipp et la FSU exigent des moyens supplémentaires pour préparer la rentrée qui risque de se dérouler dans des conditions encore difficiles. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martin

2S2C

Sport, santé, culture et civisme

Dans une circulaire du 4 mai le ministère de l'éducation préconise les éléments d'un cadrage dont le dispositif « sport santé culture et civisme » (2S2C).

Il propose que les élèves qui ne seraient ni en classe, ni en étude, ni en enseignement à distance, soient en « activité » grâce à un accueil organisé dans le cadre de ce dispositif. Ils et elles seraient pris-es en charge par des personnels « disponibles » au sein d'associations ou de fédérations cul-

turelles ou sportives. Ce dispositif crée la confusion entre temps scolaire et hors-scolaire. Il prétend faire de 2S2C une alternative à l'organisation actuelle, renvoyant tout ce qui ne relève pas des « fondamentaux » – maths et français – hors de l'école. Or l'éducation au sport, à la santé, à la culture et civique, relève de domaines scolaires qui devront retrouver leur place dans le quotidien des élèves. Ce type de dispositif, s'il

est expérimenté, risque de réduire ces enseignements scolaires au profit d'offres extrascolaires à la charge des collectivités ou des familles et d'accentuer les inégalités. Concernant le mouvement sportif associatif que le ministre souhaiterait relancer, la FSU et ses syndicats refusent la mise en concurrence entre l'école et le hors-école. Si l'État a l'ambition réelle de défendre ce secteur il devra y mettre les moyens. ♦

M.-R. R.-M.



Des moyens nouveaux pour éviter les décrochages massifs.

© THEP/ANNA

ESR

Des moyens pour relancer le supérieur et la recherche

La crise sanitaire liée à la pandémie a révélé le manque criant de financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR).

Le SNASUB-FSU, le SNE-SUP-FSU et le SNCS-FSU1 ont rappelé au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 21 avril la nécessité d'un plan d'urgence pour faire face aux besoins. Ils maintiennent que le financement public de l'ESR nécessite un investissement équivalent à 3 milliards d'euro par an pendant 10 ans.

Alors que les chercheurs et chercheuses estiment à au

moins 1 % du PIB les moyens nécessaires pour faire progresser les connaissances qui permettront de répondre aux défis sanitaires, climatiques, écologiques, sociaux, économiques ou démocratiques, l'« investissement massif » pour la recherche annoncé par le président de la République le 19 mars 2020, représente, lui, une augmentation de 5 milliards d'euros... à l'horizon 2030.

Une hausse des effectifs étudiants

La progression par paliers, insuffisante pour infléchir le désinvestissement subi depuis 2009 est ainsi loin d'être « his-

torique ». Elle correspond au mieux, au maintien de la part du PIB dédiée aujourd'hui à la recherche publique, soit 0,8 %.

L'enseignement supérieur, lui, ne s'est vu attribuer aucun budget supplémentaire pour l'année universitaire prochaine. Pourtant, la hausse prévisible des effectifs en L1 mais aussi en L2 compte tenu des modalités de validation du dernier semestre, les dédoublements de TD, TD allégés, soutien, tutorat, prise en compte des lacunes dans les apprentissages dues au confinement... tout doit être mis en place pour éviter les décrochages définitifs. Cela ne sera possible sans moyens humains, logistiques et financiers à la hauteur des enjeux. Plus que jamais, la revendication d'un budget équivalent à 2 % du PIB pendant 10 ans et la création de 6 000 emplois de titulaires par an, toutes catégories confondues sur la même période doit se concrétiser. ♦

Valérie Soumaille

* SNASUB Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques ; SNE-SUP Syndicat National de l'Enseignement Supérieur et SNCS Syndicat National des Chercheurs Scientifiques

Précarité étudiante

Avec le confinement, privé-es de petits boulots ou de stages, sans accès aux restaurants universitaires, nombre d'étudiant-es ont basculé dans une très grande précarité, alimentaire notamment.

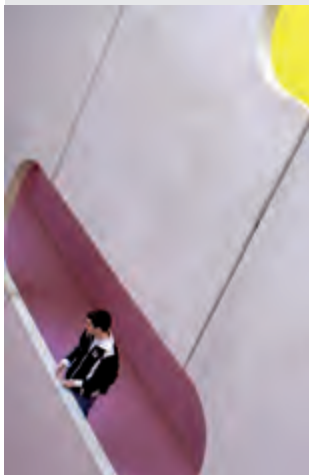
Le 31 mars, le ministère de l'Enseignement supérieur annonçait le déblocage de 10 millions d'euros pour leur venir en aide, soit... 18,5 euros par étudiant-e en ne comptant que les 540 000 déjà sous le seuil de pauvreté avant le début du confinement. Il incitait aussi les établissements à apporter leur soutien en utilisant leurs propres ressources, dont une partie de la contribution à la vie étudiante et de campus destinée à favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant-es et payée par elles et eux-mêmes chaque année.

Si le 13 avril, Emmanuel Macron annonçait des aides financières exceptionnelles pour les plus démunis-es, ni les bourses ni les aides au logement n'ont été revalorisées. Une aide exceptionnelle d'un montant de 200 euros sera versée début juin 2020 à environ 800 000 jeunes « précaires ou modestes ».

En première ligne pour organiser la solidarité, les syndicats et associations étudiantes tentent de répondre comme ils peuvent à la situation. Tout en distribuant des colis alimentaires ils rappellent comme Madji Chaarana, vice-président de l'UNEF, qu'« il va falloir que l'État fasse beaucoup plus que ça pour sauver les étudiants ».

Recherche appliquée et fondamentale

La crise sanitaire mondiale révèle l'extrême vulnérabilité de nos socio-écosystèmes et la nécessité de développer la recherche biomédicale, bien sûr, mais aussi la recherche sur les technologies de communication, stockage de données, développement de nouvelles énergies... Recherche sur les transitions écologique, climatique, sociale, économique, politique, éthique... Recherche sur les questions de travail, d'éducation, des inégalités, des modes de production, de genre, de sociologie de la santé... Sur les conséquences psychiques du confinement, menaces sur nos vies privées, (non-)solidarités européennes et mondiales... Recherche appliquée à laquelle sont alloués des crédits, mais aussi recherche fondamentale qui suppose un effort constant, des financements récurrents et garantis.



© DANIEL/ANNA



Les publications de l'institut de recherche de la FSU

Abonnez-vous !

La revue trimestrielle
« Regards croisés »

La lettre électronique
mensuelle

**Abonnement pour 1 an
(4 numéros) au prix de 26€**

Abonnement gratuit sur le site



Nom et prénom :

Adresse complète :

Mail :

A retourner à : Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS - Tél. : 01 41 63 27 60 - Site Internet : www.institut.fsu.fr

Joindre le chèque de règlement (Joindre le chèque de règlement : 26 €)

Demain les jours heureux ?

Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille.

© TREVIER/NLJA

Qu'en sera-t-il du « Monde d'après » ? Après la crise, comme jadis après la guerre, comment transformer le droit au bonheur cher aux révolutionnaires en alternatives concrètes ?

Les jours heureux seront, non le résultat du caprice d'un prince, mais le produit des mobilisations et des luttes menées pour des alternatives concrètes, couvrant tout le champ de l'activité humaine. Plus que de panser les plaies approfondies par la crise mais ouvertes depuis tant d'années par le système capitaliste mondialisé, il s'agit bien de changer de paradigme, de rompre avec la résignation, d'en finir avec le confort des réalités subies. C'est bien de la possibilité d'une nouvelle « grande transformation » dont il est question, semblable à

celle que décrivait dans son maître livre l'économiste Karl Polanyi, lorsqu'il décrivait les mécanismes qui allaient permettre, après la Deuxième Guerre mondiale, de renverser les dogmes libéraux.

Les enjeux n'ont guère changé, constat révélateur de l'ampleur des reculs subis depuis des décennies par les mouvements progressistes. L'occasion est donnée aujourd'hui de porter haut les valeurs de justice sociale, de redistribution de solidarité, de promouvoir le rôle fondamental de plusieurs outils qui, naufragés de la vague libérale des années 80, s'appellent l'État social, les

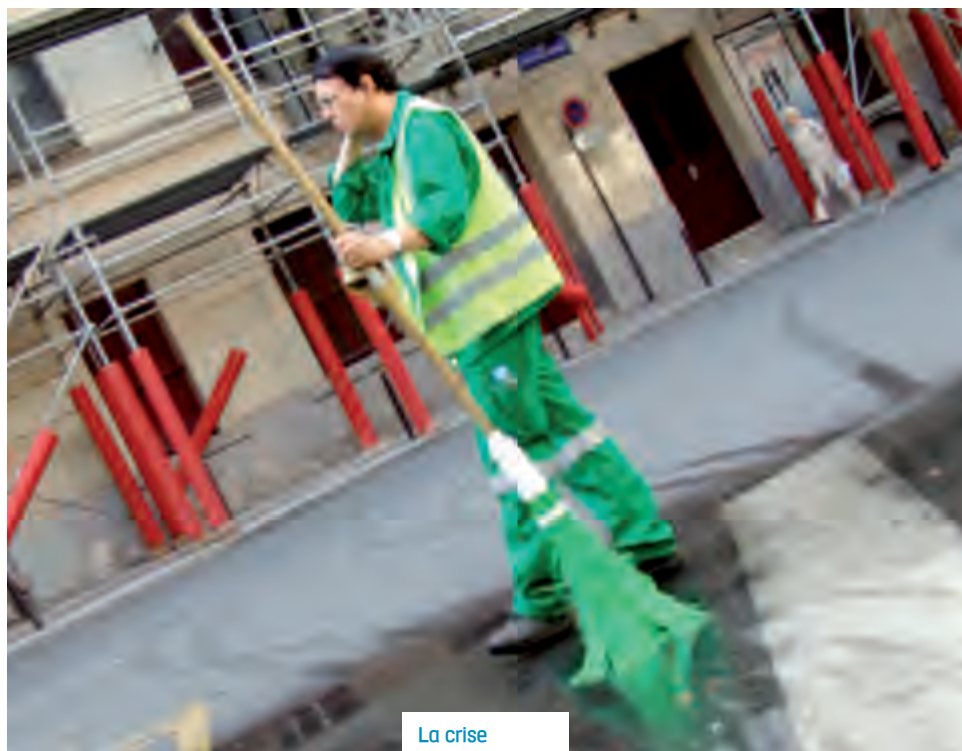
services publics — à commencer par la santé — la planification, l'appropriation publique de biens communs à des fins de partage et de souveraineté sanitaire ou alimentaire, l'Europe des peuples avant celle des marchands.

Mais aussi de reconnaître que nul progrès social ne saurait désormais se concevoir sans politiques environnementales ambitieuses.

Le moment est venu de rétablir une hiérarchie des valeurs plus conforme aux apports respectifs des professions, de conquérir pour les travailleurs et le plus souvent les travailleuses de première ligne une reconnaissance sociale et salariale à la hauteur de leur engagement au service de la société pendant la crise.

Mais déjà les forces conservatrices, libérales ou réactionnaires sont de retour, susurrant leur message de retour nécessaire à la normale, au raisonnable, à la résignation. D'où le rôle décisif du syndicalisme pour transformer les rêves en projets, les aspirations en réalités concrètes, les espérances en conquêtes sociales et démocratiques. C'est l'objectif des rassemblements à l'œuvre, autour notamment de la tribune *Plus jamais ça*, association fructueuse de syndicats dont la FSU, la CGT ou Solidaires, et d'associations comme Oxfam, Greenpeace, Les amis de la Terre ou Attac. C'est dans l'échange, la confrontation des idées, le dialogue aussi avec les forces politiques progressistes, que s'épanouiront les prochains Jours heureux.

Repenser l'économique



La crise sanitaire a révélé le rôle essentiel des services publics, principalement dans la santé, la recherche et l'indépendance sanitaire.

La crise sanitaire actuelle a révélé au grand jour les dysfonctionnements majeurs de nos sociétés et permis de réévaluer l'utilité sociale des secteurs d'activité et des métiers. Elle offre ainsi l'occasion de réorienter très profondément les systèmes productifs, agricoles, industriels et de services.

Sans réorienter la production, impossible d'engager une véritable transition et basculer vers un système économique en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations, plus juste socialement et contribuant au rétablissement des grands équilibres écologiques. Bien sûr, pour définir les activités utiles, ce dont la société a besoin, pouvoir et démocratie devront aussi être réinterrogés.

Le jour d'après ? C'est dès maintenant, en construisant des cadres unitaires pour affirmer ensemble qu'il n'est pas question de revenir à la « normalité » productiviste, néolibérale, patriarcale. Pas question de relancer les systèmes économiques et financiers qui ont conduit au monde socialement et écologiquement insoutenable d'aujourd'hui. Les tenants du libéralisme poseront

la question de la nationalisation de certaines entreprises, pour socialiser les pertes. S'il paraît indispensable d'en sauver certaines, faut-il toutes les sauver ? Et les sauver sans conditions ?

D'autres pistes pour demain

Les aides aux entreprises seront conditionnées à leur reconversion sociale et écologique : maintien de l'emploi, réduction des écarts de salaire, encadrement du versement — le cas échéant — de dividendes aux actionnaires, mise en place d'un plan contraignant de respect des accords de Paris. Les investissements et la création massive d'emplois dans les transitions écologique et énergétique seront soutenus, des politiques ambitieuses de formation et de reconversion professionnelles seront menées, tandis que seront désinvesties les activités les plus polluantes et climaticides. De même, un contrôle sera imposé aux banques pour qu'elles financent l'intérêt général et non les activités spéculatives et nocives pour la planète. La crise sanitaire a révélé le rôle essentiel des services publics. Ils

« Politiquement inévitable »

Pour Milton Friedman, économiste ultralibéral, les véritables changements sont produits par les mesures prises dans le cadre d'une crise, réelle ou perçue, en fonction « *des idées qui trainent dans l'air à ce moment-là* ». Pour ne pas laisser le champ libre aux idées réactionnaires, l'essayiste Naomi Klein appelle à lutter contre la stratégie du choc qui vise à tirer profit de l'état de sidération d'une population dans la foulée d'une crise, quelle qu'elle soit, pour lui faire accepter des mesures qu'elle aurait trouvées inacceptables en temps normal. Il faut maintenant, explique-t-elle, « *développer des alternatives aux politiques existantes, les garder en vie et à disposition jusqu'à ce que le politiquement impossible devienne politiquement inévitable* ».

seront développés et protégés par des ressources appuyées sur une base fiscale solide. C'est le rôle de l'impôt que de financer dans la durée la redistribution des richesses à laquelle contribuent les services publics.

Le rôle essentiel des services publics

Une réelle remise à plat des règles fiscales nationales et internationales permettra de mettre à contribution les plus riches à la hauteur de leurs moyens et de lutter efficacement contre l'évasion fiscale.

Enfin, la relocalisation des activités, dans l'industrie, l'agriculture et les services, permettra d'instaurer une meilleure autonomie face aux marchés internationaux, de reprendre le contrôle sur les modes de production et d'enclencher une transition écologique et sociale des activités. Elle devra s'accompagner d'une régulation internationale refondée sur la coopération et la réponse à la crise écologique, dans le cadre d'instances multilatérales et démocratiques, en rupture avec la mondialisation néolibérale et les tentatives hégémoniques des États les plus puissants. 💧

Culture : plus qu'un retour à la normale

Le monde de la culture est particulièrement durement touché par la crise : annulation des festivals, fermeture des musées, salles de concert, bibliothèques, librairies, théâtres et cinémas. Alors que le confinement a démontré à quel point œuvres et pratiques culturelles sont indispensables à nos vies, le secteur de la culture risque une asphyxie dramatique si les décisions politiques ne sont pas à la hauteur.

La FSU réclame pour tous les métiers de la culture une attention extrême de la part des pouvoirs publics. Elle a notamment demandé au gouvernement de prendre des engagements pour que les intermittent-es, les guides conférenciers et conférencières, les restaurateurs et restauratrices du patrimoine bénéficient de dispositifs exceptionnels programmés sur une durée suffisante pour assurer leur avenir professionnel. Le même effort pour les librairies indépendantes et l'ensemble des structures qui constituent le maillage culturel français est nécessaire.

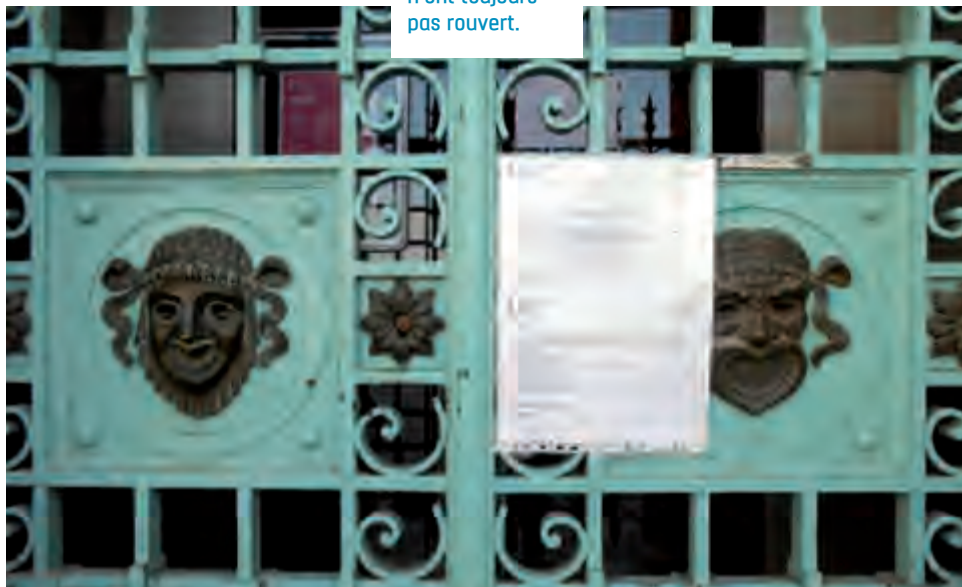
Avec la crise sanitaire, certain-es précaires, déjà fragilisés-es par la réforme de l'indemnité chômage et la diminution du nombre de fonctionnaires, sont condamnés-

Les grandes institutions comme les opéras ont fermé avant le confinement et n'ont toujours pas rouvert.

à envisager une réorientation professionnelle, ce que la FSU dénonce. De plus, elle exige que la reprise ne constitue pas un simple « retour à la normale » vers des situations antérieures trop souvent toxiques, mais prenne en compte toutes les leçons de cette crise sur le plan de l'organisation du travail, de la conception du modèle culturel et de la nécessaire augmentation des moyens humains et financiers du service public culturel.

Le 6 mai, le président de la République a dévoilé ses premières orientations d'un « *plan pour la culture* ». L'annonce de la prolongation des droits à l'assurance chômage des salarié-es intermittent-es jusqu'à la fin août 2021 montre que la mobilisation a porté ses fruits. Mais cette annonce ne résoudra pas les difficultés pour les nouveaux entrants et nouvelles entrantes, les personnes en rupture de droits, de retour de longue maladie ou de congé de maternité, par exemple.

Ce plan est incomplet et manque d'annonces précises et chiffrées. La FSU sera vigilante et continuera à porter l'ensemble de ses revendications. 💧



Vers le juste échange ?

Parmi les propos présidentiels sur le Monde d'après, les promesses de restaurer une souveraineté nationale ou européenne et donc de limiter la course au libre-échange ont provoqué étonnement et scepticisme. Depuis un quart de siècle et l'avènement de la mondialisation financière, les gouvernements des États européens prônent l'ouverture à outrance des frontières aux échanges commerciaux. L'idée était que ce qu'avaient permis la CEE puis l'union européenne, la création d'une zone de libre échange stimulant la concurrence et la croissance via la baisse des prix, le resterait à l'échelle mondiale. Avec deux bémols. La liberté des échanges ne s'est jamais traduite par la libre circulation des personnes y compris au sein de l'Union, d'où les situations dramatiques endurées par les migrant-es. L'ouverture des frontières aux capitaux et aux marchandises, outre qu'elle facilite la spéculation, a mis en concurrence les salarié-es de pays aux niveaux de développement très différents. D'où, par le jeu des délocalisations, la disparition de pans entiers de l'industrie française et européenne, une dépendance vis à vis des nouveaux pays ateliers d'Asie – notamment l'Inde pour les médicaments et la Chine pour les masques ou les appareils respiratoires – la course au moins disant social et donc le basculement d'une partie du prolétariat ouvrier vers le nationalisme. Les organisations signataires de *Plus jamais ça* ne proposent pas le retour à un strict protectionnisme, dont les années 30 ont démontré la dangerosité, mais une mondialisation régulée par le juste échange via des normes écologiques et sociales exigeantes, voire limitée par des relocalisations industrielles plus sobres énergétiquement et qui rétablissent la souveraineté alimentaire et sanitaire pour tous les peuples.



La Santé en urgence



Concentrer les services d'urgences sur les cas les plus graves, et amplifier le dialogue entre médecine de ville et hôpitaux.

Quel système de santé après une crise qui interroge l'ensemble de notre système de soins et de prévention ? Le débat s'ouvre à l'aune d'une situation aggravée. Quelques réflexions à chaud.

Sur les grands principes et les échelles de valeurs, pour France Info, le généticien Axel Kahn place la santé comme « *priorité des priorités* ». Un « *bien suprême* » considéré aujourd'hui comme un fardeau au coût trop lourd, gisement d'économies. Renverser la vapeur, gérer en fonction des besoins et non en fonction du budget de Bercy répondrait à de nombreuses limites mises en évidence par la crise.

Les rémunérations des personnels soignants, applaudis chaudement tous les soirs à 20 heures, devront être revues. Dans une société où la rémunération dépend de la rentabilité financière et où les professions très féminisées sont en panne de reconnaissance, leur utilité est peu reconnue. « *Aujourd'hui, un trader est bien mieux payé qu'un médecin ou qu'un infirmier* » souligne Axel Kahn. Il faudra revaloriser leurs rémunérations, s'aligner sur l'Allemagne, et améliorer les conditions de travail pour permettre aux hôpitaux de recruter.

D'abord les malades

Recruter mais aussi former et rendre des missions attractives. En

boucle, des spots « Coronavirus » ont invité les Français-es à contacter et à aller voir leur généraliste. « *Mais comment font les millions de Français qui n'en ont pas ?* » demande Laure Artru, rhumatologue en lutte contre les déserts médicaux. « *Sans médecin, vous perdez votre chance de vie et de survie en bonne santé.* » Dans le monde qui vient elle suggère des visites régulières par des généralistes, pour la prévention, le dépistage et le suivi notamment, en proposant dans les déserts des consultations mieux payées.

La crise a montré qu'à l'hôpital public lorsqu'on part de la situation des malades, sans penser d'abord au financement, on peut mieux les traiter. Évaluer pour chaque service le nombre de soignant-es et de lits nécessaires, à partir des besoins réels, en acceptant d'en laisser certains vides au lieu de les supprimer, donne la souplesse nécessaire.

Médecine de ville et hôpitaux

Pour désengorger les urgences, autre effet très visible d'un sous-investissement, André Grimaldi professeur émérite à la Pitié-Salpêtrière, suggère d'ouvrir « *des lits là où cela est nécessaire, en aval des urgences pour mettre fin aux hospitalisations prolongées pendant des heures sur des brancards et en aval des soins aigus impossibles, pour*

Le CESE lance sa consultation citoyenne

La pandémie du covid-19 a exacerbé une crise de l'hôpital, qui s'aggrave. Dans ce contexte, le Conseil économique social et environnemental (CESE) s'est engagé à adresser au gouvernement un avis qui dressera un état des lieux partagé de la situation de l'hôpital et des besoins de soin et de santé, et formulera des préconisations pour répondre à cette crise sur son organisation, son financement et sa place dans le système de santé français.

Pour contribuer à élaborer cet avis et intégrer et valoriser attentes, priorités et propositions, le CESE invite très largement à s'exprimer par le biais d'une consultation citoyenne numérique.

L'avis sera présenté cet automne avant d'être remis aux pouvoirs publics.

Lancée jusqu'au 25 juin, cette consultation, « *Comment améliorer l'hôpital de demain et sa place dans le système de santé ?* » est en ligne sur le site du CESE.

des raisons médicales ou sociales, à poursuivre au domicile des personnes qui en ont besoin ». Cela permettrait aux services d'urgences de se concentrer sur les cas les plus graves, et nécessiterait d'amplifier le dialogue entre médecine de ville et hôpitaux.

Enfin, la réalité de la crise a renforcé l'image des Ehpad comme lieux fermés, avec la mort pour seule issue. Toujours pour France Info, Michèle Delaunay, ex-ministre déléguée aux Personnes âgées les imagine à l'avenir comme « *des lieux perméables, ressources pour le territoire où ils sont implantés. Des lieux d'accueil temporaire, voire d'accueil d'urgence, pour les personnes âgées pour évaluer leur état de santé, les soigner, réfléchir à leur futur* ». Pour elle « *les métiers du grand âge doivent être considérés comme une voie d'excellence* ». ♦

Priorité à l'environnement

L'épidémie a housculé le monde, les enjeux environnementaux sont à repenser.

La pandémie et le confinement imposé ont mis encore plus en difficulté les plus faibles, les plus fragilisées par le néolibéralisme. Mais cela a entraîné également une dépollution effective et concrète dont une réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'occasion de se donner l'opportunité d'une remise à plat du système en France et dans le monde ?

L'explosion du trafic aérien, l'économie mondiale, la destruction de la biodiversité et des « habitats sauvages » affirment le « capitalocène » terme utilisé pour définir la primauté des logiques capitalistes dans la catastrophe planétaire marquée par le réchauffement climatique et l'extinction de centaines d'espèces. L'exécutif s'appuie sur des indicateurs comme le PIB ou le taux de croissance. Or penser une société écologique, sociale et féministe c'est avoir l'ambition de s'engager pour des services publics forts, la renationalisation de certains secteurs privatisés, la relocalisation de productions, la décarbonisation des énergies (pétrole, gaz, charbon...) et investir dans les énergies renouvelables. Des mesures exigées par les 15 signataires, dont la FSU, de la pétition *Plus jamais ça* (voir sur le site de la FSU).

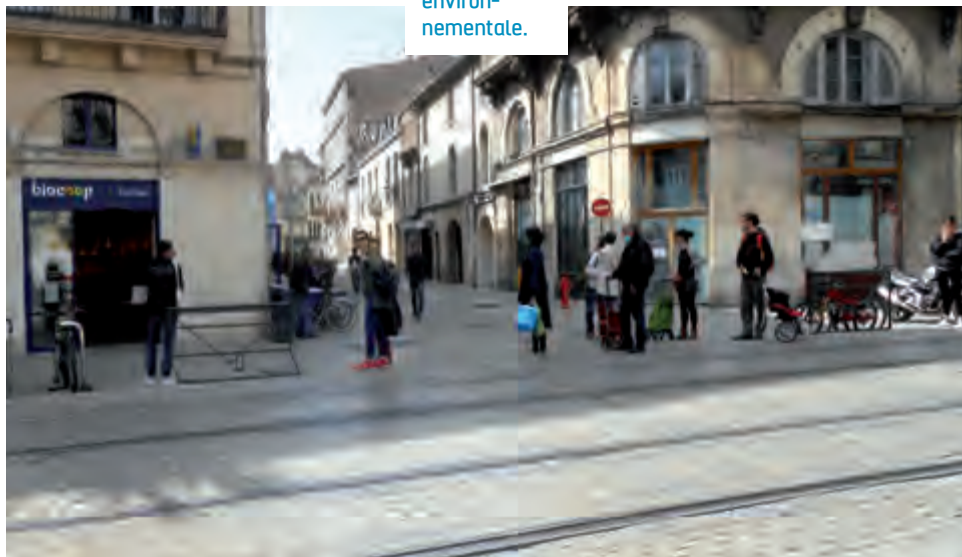
L'absence de circulation a modifié la donne environnementale.

D'un point de vue environnemental, penser le jour d'après, c'est décider l'investissement massif dans ce secteur. Or ce ministère a subi 15 % de baisse de postes depuis 2012 et les restructurations permanentes ont déstabilisé personnels et missions.

Penser le jour d'après c'est lui donner les moyens d'une vraie politique contre l'effondrement de la biodiversité et contrer le changement climatique. Pour Patrick Saint Léger, secrétaire national du SNE-FSU, « *c'est faire du ministère de l'environnement un véritable ministère qui ne soit pas dépendant des décisions de Bercy, qui doit pouvoir contrôler, conseiller, inciter* ».

Penser l'après crise, c'est aussi permettre aux 150 citoyen-nes de la Convention citoyenne pour le climat, de refuser d'édulcorer leurs propositions face aux pressions subies de la part du comité de gouvernance, des expert-es et des juristes avec lesquels-les ils et elles doivent composer et face à l'inertie institutionnelle.

Pour le SNE-FSU, le projet de loi de finances rectificatif devra envoyer un signal fort, acter un moratoire sur la baisse d'effectifs programmée et doter le service public de l'environnement de moyens nouveaux, d'une programmation pluri annuelle. ♦



Besoin d'Europe sociale et écologique



L'Europe devra être à la hauteur des attentes des populations.

L'Union ne sort pas de la crise grandie dans les opinions publiques européennes, selon les premiers sondages. Clairement, elle a manqué une nouvelle fois l'occasion de démontrer la nécessité de la construction européenne.

La santé ne fait pas partie des domaines de compétence de l'Union. Néanmoins, l'absence de réaction de la Commission européenne dans les premières semaines de la crise, les discours minimisant la gravité de la situation ont été mal ressentis dans les pays les plus touchés comme l'Italie ou l'Espagne, pourtant attachés au projet européen. Les excuses présentées à l'Italie par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyden, n'y changent pas grand-chose. Plus que ce manque de réactivité, l'Union se voit adresser deux critiques, à l'amont de la crise, et à l'aval.

L'Union, par son attachement aveugle au libre-échange, est jugée responsable de la disparition de pans entiers de son industrie, créant ainsi, dans des secteurs aussi stratégiques que l'industrie pharmaceutique les conditions d'une dépendance dangereuse vis à vis de fournisseurs lointains. Les propos récents de Phil

Hogan, commissaire européen au commerce, selon lesquels « l'Union européenne doit rester ouverte sur le monde » et non seulement approfondir les accords de libre échange mais en nouer d'autres notamment avec les États-Unis n'augurent pas d'une rupture avec les politiques antérieures. Au rebours de ce conservatisme, les syndicats et asso-

ciations signataires de « Plus jamais ça » plaident pour « un plan de réorientation et de relocalisation solidaire de l'agriculture, de l'industrie et des services, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations, de répondre à la crise écologique ».

Ensuite la voie de sortie de la crise. Si la Banque centrale européenne et les gouvernements ont très rapidement décidé de ne plus respecter les traités européens, et notamment la fameuse clause dite des 3 % de déficit par rapport au PIB, en injectant massivement des fonds publics dès le début de la crise – 750 milliards d'euros – pour soutenir l'économie, le choix a été fait de financer prioritairement les grandes entreprises plutôt que de répondre aux « besoins sociaux et écologiques des populations ».

Enfin, il a été impossible, en raison du refus du « club des radins » (Allemagne, Autriche, Finlande, Pays Bas, Suède) de parvenir à un accord sur la possibilité de mutualiser la dette des États européens, laissant craindre de nouveaux programmes d'austérité.

Après 2008, la crise grecque avait failli emporter l'Union. Les prochains mois diront si les leçons en ont été tirées, ou pas. ♦

Europe : le dilemme allemand

Économie la plus puissante en Europe, et qui a su pour le moment gérer l'épidémie avec efficacité, l'Allemagne de la chancelière Angela Merkel, pilier de la construction européenne, est aujourd'hui sous le feu des critiques. D'abord pour ses réticences face aux « coronabonds » ces émissions de dettes mutualisées dont ni elle, ni les pays du Nord (Pays-Bas, Finlande, Autriche) n'ont voulu entendre parler. Ces pays privilégient l'usage du mécanisme européen de stabilité (MES), créé après la crise de 2008 et qui conditionne l'aide européenne à des réformes structurelles de sinistre mémoire, en Grèce particulièrement. Par ailleurs, la Cour constitutionnelle allemande, gardienne du respect du droit dans la RFA d'après fascisme, dans un arrêt, prétend invalider une décision de la Cour de justice de l'UE sur les rachats d'actifs de la Banque Centrale Européenne. Ce qui revient à remettre en cause à la fois la primauté du droit européen et l'indépendance de la BCE. L'argument de la Cour de Karlsruhe s'appuie sur le manque de légitimité démocratique des décisions de la BCE. Revers de la médaille, les gouvernements autoritaires hongrois et polonais pourraient à leur tour réfuter les décisions de la Cour de justice de l'UE concernant les atteintes locales aux libertés.



Nicolas Vercken : « Repenser les formes de la mondialisation »

Nicolas Vercken, directeur des campagnes et du plaidoyer à OXFAM* France.

OXFAM France, ONG qui se bat « contre les injustices et la pauvreté » est une des organisations signataire de l'appel des dix-huit associations et syndicats « Plus jamais ça » qui développent des propositions pour le Monde d'après. Responsable des campagnes de l'ONG, Nicolas Vercken nous explique pourquoi son organisation a participé à l'élaboration de cet appel et comment OXFAM imagine le monde de demain décliné en 34 mesures concrètes. Un monde ouvert, multiculturel, où la mondialisation aura été repensée dans le sens d'une alimentation et d'une production en circuits plus courts.

Comment est née l'idée de la tribune puis de la pétition « Plus jamais ça ! »

Fin 2019, plusieurs syndicats et associations ont considéré qu'il était grand temps de rassembler celles et ceux qui ne veulent plus opposer urgences environnementales et sociales. Chacun a progressé vers l'autre, la CGT ou la FSU vers les questions écologiques, Greenpeace par exemple développant de plus en plus des analyses sociales.

Oxfam, association engagée dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, a dès le début des années 2000 lié les enjeux climatiques aux menaces sur les moyens de subsistance des populations du Sud. La première tribune commune, publiée à la veille du sommet de Davos en janvier de cette année traduisait cette volonté d'avancer ensemble, de fédérer les sensibilités écologiques et sociales dans une dynamique globale de rassemblement. D'ailleurs les esprits étaient mûrs et les quelques nuances dans l'analyse et les positionnements respectifs ont pu être aisément surmontées. La crise posant la question du Jour d'après, nos perspectives pour le moyen terme se sont accélérées, c'est bien de demain dont il s'agit aujourd'hui.

En quoi la crise confirme-t-elle vos analyses ?

D'abord par son impact immédiat sur la rupture des chaînes économiques avec d'énormes effets sociaux en terme d'accroissement de la pauvreté. Certes la France par exemple a mis en place des mesures de chômage partiel qui, ajoutées à l'efficacité de son système de protection sociale a évité le pire. Mais en France comme ailleurs la crise frappe brutalement les plus vulnérables, les travailleurs précaires déjà fragiles avant la crise, et le secteur informel, particulièrement développé dans les pays pauvres.

L'épidémie a causé beaucoup de morts et ce n'est pas terminé. À ce lourd bilan vient s'ajouter l'impact économique désastreux de la crise, notamment pour les pays les plus pauvres, ou émergents : selon certaines estimations, près de 500 millions de personnes pourraient basculer dans l'extrême pauvreté, et la faim pourrait faire plus de morts que le covid cette année dans le monde. L'insécurité alimentaire va ainsi s'accroître par exemple dans la Corne de l'Afrique, ou au Sahel déjà respectivement touchés par une invasion de criquets d'une part et la sécheresse d'autre part... Le contexte épidémique va réduire les marchés et les filières d'approvisionnement. En Russie, on observe déjà la constitution de stocks de grains à des fins de spéculation...

Quels doivent être les axes des alternatives à construire ?

Il n'est pas question pour Oxfam, sous prétexte d'une remise en cause par ailleurs nécessaire de la mondialisation, d'une politique de repli sur soi ou de fermeture des frontières. Oxfam est présente dans environ 80 pays, nous sommes favorables au multilatéralisme, à la libre circulation des personnes, pour nous les migrations sont indispensables et bénéfiques à l'humanité.

« Certes la France par exemple a mis en place des mesures de chômage partiel qui, ajoutée à l'efficacité de son système de protection sociale a évité le pire. »

Mais il faut repenser les formes de la mondialisation, aller vers des chaînes d'approvisionnement plus courtes, relocaliser certaines productions, réduire ainsi l'empreinte carbone, et mieux contrôler les conditions de fabrication. Les grands groupes, on le sait bien, sous traitent à de petites entreprises qui bafouent trop souvent, comme dans l'industrie textile les droits sociaux de leurs salariés, une chaîne d'approvisionnement plus courte favorise les contrôles et la lutte contre ces pratiques.

La tribune *Plus jamais ça* s'est initialement constituée autour de huit organisations moitié syndicats moitié associations. Cette dynamique doit s'approfondir dans les contenus, nous préparons un document de 34 mesures concrètes. Elle doit également d'une part s'élargir au-delà du cercle des militants et d'autre part s'accompagner d'un dialogue avec les partis qui se reconnaissent dans notre démarche. Une rencontre est prévue avec l'ensemble des formations de Gauche et écologistes. Oxfam est par ailleurs partie prenante de la démarche du *Pacte pour le pouvoir de vivre* qui inclut, entre autres, la CFDT et la Fondation de Nicolas Hulot. Il nous semble que ces initiatives sont complémentaires, et comportent sur le fond peu de divergences. Reste à regarder objectivement les positions de chacun sans s'enfermer dans les perceptions subjectives, ou les positionnements historiques et conflictuels. Toutes ces forces peuvent et doivent se fédérer pour faire que le monde d'Après ne ressemble pas à celui d'hier. ♦

* Oxfam International est une confédération née au Royaume-Uni en 1942, elle est composée de vingt organisations indépendantes de même sensibilité qui agissent « contre les injustices et la pauvreté ». Elles travaillent ensemble et en collaboration avec des partenaires locaux répartis dans près de cent pays.

Commande publique

Une agriculture bio et de proximité

La crise due au coronavirus reposera-t-elle les bases de notre alimentation ? C'est ce qui commence à se faire dans les cantines scolaires où la commande publique, trois millions de repas par jour de classe, peut offrir à l'agriculture biologique et de proximité les moyens de sa reconversion.

Il ne s'agit ni de masques, ni de tests de dépistage. L'alimentation n'en est pas moins soumise à la pression de plus en plus forte de la population pour une consommation de produits sains et de proximité. Pour consommer, il faut produire, et c'est là que les freins sont les plus importants : l'engagement bio induit des produits plus chers à la vente et les agricultrices et agriculteurs locaux n'ont pas les débouchés de proximité suffisants pour y répondre. Mais un mouvement est en train de se développer qui inverse la tendance : les municipalités prennent conscience qu'elles

peuvent influencer fortement sur la production agricole locale, aider les agricultrices et agriculteurs, favoriser le passage au bio. Comment ? Par la commande publique pour les cantines scolaires.

Déjà, c'est dans la restauration collective que le marché bio a le plus progressé en 2018. Un bond de 50 % qui ne porte pourtant qu'à 4,5 % la part des produits sans engrais ni pesticides cuisinés en restauration collective, principalement dans les cantines des écoles primaires. Avec 3 millions de repas réalisés par jour de classe, la commande publique dispose ici d'un levier puissant pour structurer une agriculture bio de proximité. Le législateur pousse à ce mouvement : depuis le 1er novembre 2019 la loi « agriculture et alimentation », EGalim, oblige toutes les cantines scolaires à servir un repas végétarien



© CHERNOVA

par semaine. Elle impose à l'horizon 2022 de passer la part de 4,5 % de produits bios à 20 %.

Mouans-Sartoux, pionnière avec sa régie

Mouans-Sartoux, commune de près de 10 000 âmes des Alpes Maritimes, peut s'en-

orgueillir d'une nourriture 100 % bio et locale dans ses cantines et crèches. Une production en circuit ultra-court assurée par des maraîchers agents communaux, dans une ferme elle-même communale, et par des agricultrices et agriculteurs bio dont l'installation a été aidée et subventionnée par la mairie.

Sans opter pour une régie municipale, le village de Neuillac affiche 60 % de produits bios à la cantine. La commune travaille avec Initiative Bio Bretagne, un groupement d'actrices et acteurs de la production, de la fourniture et consommation qui contribue à des conversions agricoles. Dans la région, le recours au local génère 10 000 emplois directs. Neuillac s'est associée avec deux communes auxquelles elle livre les repas pour leurs cantines, ce qui permet de pérenniser un temps plein de cuisinier et de payer les

Paris achète dans l'Yonne



© HERBAVA

La ville de Paris coopère avec les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux Grand Auxerrois et Nord de l'Yonne. Fruit d'une volonté politique commune, entre des acteurs qui partagent les mêmes priorités en matière de transition écologique et de développement des partenariats urbains ruraux. Concrètement, des producteurs situés sur les aires de captage de l'eau du robinet parisienne, à 150 km de la capitale, ont été épaulés par l'opérateur Eau de Paris pour se convertir en bio, et du coup ne plus polluer le sous-sol par des infiltrations de produits phytosanitaires. Une production en

circuit court qui permet par exemple d'alimenter les cantines du XI^e arrondissement en lentilles, huiles et pois chiche bio. En échange d'une eau et de produits de qualité, la commande publique apporte une visibilité de moyen terme et des prix qui assurent une rentabilité aux producteurs.



Avec un marché de 2,5 milliards d'euros, pour 320 millions de repas servis annuellement dans les cantines scolaires, les collectivités ont les moyens d'aider les agriculteurs locaux à se convertir au bio.

productrices et producteurs un juste prix.

Paris aussi

Les grandes métropoles jouent aussi le jeu. Paris est en passe d'atteindre 50 % de bio dans les cantines, malgré des disparités entre arrondissements. Dans le V^e par exemple, qui vise dès cette année le 95 % de bio, la mairie travaille en circuits courts. Dans le XI^e, un marché a été passé en 2017 avec des agriculteurs de l'Yonne pour inciter à des conversions au bio (voir encart). On peut citer aussi Lyon, qui passera à 50 % de bio en 2022 privilégiant des produits locaux pour les 25 000 repas quotidiens des cantines scolaires. « Toute l'agriculture de la périphérie de Lyon évolue

sous cette influence, on assiste à de nombreuses conversions d'exploitations traditionnelles en bio » assure Gérard Gayet, responsable de la coopérative Bio A Pro. Des villes moyennes affichent déjà de très bons scores. Grenoble avec ses 50 % de bio, Saint-Étienne avec ses 80 %.

Une conversion qui devrait s'accélérer

La crise sanitaire que nous vivons ne peut que renforcer ces exigences de sécurité et de proximité de production alimentaire. Le tournant du bio est déjà largement engagé comme le note l'Agence BIO : 79 % des restaurants scolaires proposent des produits bio. La plupart des élu-es partagent la volonté de valoriser des produits locaux et connaissent les objectifs de la loi Egalim. La production de proximité est en revanche faible. Le think tank Terra Nova a étudié cette

Florent Guhl : « Un consensus pour des filières bio locales »



Ancien directeur de l'Agence Bio, actuel directeur DRAAF Occitanie.

Quels atouts pour le développement du bio local en France ?

Il y a consensus de beaucoup d'élus pour aller vers des filières bio locales, ce qui n'a pas été toujours le cas, avec la crainte que cela conduirait à importer le bio faute d'une production suffisante. Aujourd'hui en France, pays le plus agricole d'Europe, la conversion au bio est l'une des plus dynamique au monde. Elle est facilitée par un modèle pas très éloigné du bio avec des AOP, AOC, des exploitations de tailles relativement modestes et des compétences des agriculteurs qui aident à la transition. Autres atouts dans notre jeu : un ensoleillement favorable, et une demande sociétale qui lie alimentation et écologie.

Alors pourquoi cela ne va-t-il pas plus vite ?

Tout d'abord il faut régler la question du coût, ce qui prend un peu de temps. Si on veut que ça marche, il faut changer beaucoup de choses et réinvestir dans des outils de transformation de la production. Il faut aussi lutter contre le gaspillage alimentaire, ce qui permet de réduire le surcoût du bio, donc se pencher par exemple sur la qualité des temps de cantine. Ce qui est jeté c'est souvent ce qui est servi dans de mauvaises conditions. Là, c'est aux élus d'écouter très concrètement ce que veulent les convives, de penser la place de la cantine pour le bien être des élèves, après, en classe. Qualité des temps qui va de paire avec celle du travail de cuisiniers qui se remettent à cuisiner, ravis de partager ce qu'ils font de bon. Et puis pour conjuguer prix abordables et assurer le passage en bio local il faut que la commande publique cible d'abord ce que les agriculteurs cultivent déjà, réfléchir à la saisonnalité et à la disponibilité des produits.

Quels points d'appuis ?

Les élus peuvent s'appuyer pour la mise en relation sur des coopératives, des plateformes qui font interfaces comme "Manger Bio". Ils peuvent compter sur des réseaux d'acteurs locaux : consommateurs, cuisiniers, responsables des achats des collectivités, agriculteurs et acteurs de la transformation des produits. On voit des créations de légumeries, des mutualisations, des commandes de plusieurs communes qui font que le producteur s'y retrouve financièrement. Reconquérir autour des villes des terrains devenus chers pour installer en bio est aussi une idée qui pourrait faire son chemin.

possibilité nouvelle pour la puissance publique d'influer sur une production agricole qui tarde à se convertir. Il vient de publier un rapport qui fait de la restauration scolaire « un levier important pour favoriser le développement de l'agriculture biologique, inciter à la structuration de ses filières et favoriser de nouvelles coopérations entre territoires » grâce à son marché

de 2,5 milliards d'euros, pour 320 millions de repas annuels. Enfin, pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agricultures et d'agriculteurs, un dispositif juridique et politique, le projet alimentaire territorial (PAT) a été élaboré. Un outil pertinent, de plus en plus utilisé par les collectivités locales. ♦

Pierre Garnier

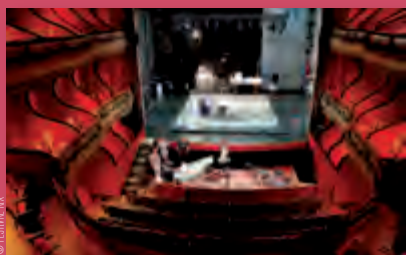
L'audiovisuel public solidaire des arts vivants

Touchés dès avant le confinement par la fermeture des salles de spectacles, les créateurs, auteurs, acteurs, techniciennes, scénographes, et tant d'autres métiers qui font les arts vivants, le sont encore après le confinement, spectacles et festivals ayant été annulés. Dans ce contexte calamiteux, le service public de l'audiovisuel joue la solidarité. Les comédiens du Français occupent ainsi les soirées théâtrales dominicales de France 5, et l'Opéra de Paris les fins de soirée des samedis.

Mais la collaboration va plus loin que ces seules diffusions de productions anciennes. Des captations sont également organisées sans public. On pourra ainsi voir le spectacle d'ouverture du festival d'Avignon 2020 qui n'aura pourtant pas lieu. Le Jeu des ombres, un texte de Valère Novarina mis en scène de Jean Bellorini sera interprété et filmé au Théâtre national populaire de Villeurbanne puis diffusé en juillet sur France 5. Plusieurs autres captations ont lieu actuellement dans de nombreux théâtres, comme le Châtelet.

Les radios ne sont pas en reste avec des diffusions de concerts live pour France Musique et France Inter et de pièces initialement prévues pour les festivals sur France Culture. Toutes ces créations sont montées sans public au célèbre studio 104 de la Maison de la radio. Citons enfin le site france.tvculturebox qui accueille des diffusions réservées auparavant aux seuls abonnés et spectateurs payants.

Tout cela manque bien sûr de la magie exceptionnelle du spectacle vivant, mais c'est une aide précieuse aux artistes comme aux spectateurs.



La fête de la Musique maintenue

Le 21 juin sera sans doute jour de liesse populaire. Le ministre de la Culture Franck Riester a en effet annoncé que la Fête de la Musique, créée en 1982 par Jack Lang, aura bien lieu. Le ministre a tenu à rappeler que les mesures de distanciation sociale devront être respectées.

Festival les Hortillonnages

Les hortillonnages (anciens marais situés à l'est de la ville d'Amiens destinés à la culture maraîchère) ont leur festival depuis 2010. Et, heureuse nouvelle en cet été où les concerts et spectacles sont pour la plupart annulés, l'édition 2020 aura bien lieu, du 14 juillet au 18 octobre. Ce festival international propose au public des créations paysagères et des œuvres d'art accessibles, à pied ou en barque, sur des îlots des Hortillonnages à Amiens et le long du fleuve Somme. Ces interventions posent un regard décalé ou poétique, drôle ou critique mais toujours inédit, sur cet environnement complexe, sur son histoire et son devenir, et sur le lien entre nature et culture.



Du classique en plein air



Le festival Artenetra, qui anime chaque été l'abbaye royale de Celles-sur-Belle en Deux-Sèvres a annoncé que sa 14^e édition aura bien lieu, du 30 juillet au 8 août. Allégée, passant d'une vingtaine de concerts prévus à cinq dates, elle se déroulera essentiellement à ciel ouvert, librement et gratuitement, du cloître de l'abbatiale de Celles-sur-Belle au jardin de l'église Saint-Hilaire à Melle. S'y produiront entre autres le Quatuor Modigliani et le jeune Trio Fauve autour des œuvres d'Astor Piazzolla. Le concert de clôture fera résonner le nouvel orgue de l'église abbatiale sous les doigts de la virtuose organiste coréenne Shin-Young Lee.

L'esclavage en mémoire

Ce n'est pas parce qu'une population vivait confinée que la commémoration de l'esclavage n'a pas eu lieu en 2020. La Ville de Nantes a résolu le problème grâce à Internet. La Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions a été commémorée le 10 mai dans une version qui laisse une large place aux ressources numériques. Une initiative qui permet, en outre, un partage sans frontières d'un retour sur une page d'histoire qui est loin d'être fermée.



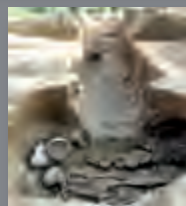
Algérie : El Manchar à l'arrêt

Suivi par des centaines de milliers de personnes, le site El Manchar créé par Nazim Baya, qui parodiait avec un succès grandissant les dirigeants algériens, a été victime de la répression qui s'abat sur le pays avec la crise sanitaire. Une nouvelle loi relative à la répression de la diffamation a eu raison de l'énergie de l'équipe de bénévoles. Walid Kechida, dirigeant d'un autre site humoristique sur Facebook, a été arrêté le 27 avril dernier pour outrage au président, aux corps constitués, aux institutions et à l'Islam.

L'INRAP découvre une Étrusque de 2 500 ans

Tête inclinée côté gauche, les bras le long du corps, parée d'une paire de boucles d'oreille d'or, de deux anneaux en or et en alliage cuivreux aux doigts, entourée d'une quarantaine de récipients en céramique, c'est ainsi que reposait une femme étrusque depuis 2 500 ans. Cette découverte exceptionnelle résulte de plusieurs fouilles réalisées en Corse par les équipes de l'Institut national de recherches archéologiques préventives. L'étude en laboratoire de la sépulture, avec son précieux mobilier, a nécessité la mise en œuvre d'une méthodologie inédite, entraînant la publication d'un arrêté complémentaire de prescription des fouilles.

Comme de nombreuses autres, cette belle aventure est partagée sur la page Internet Inrap.fr où photos légendées et observations rendent très accessibles de fabuleux voyages dans le temps.



Librairies, salles, musées, la lente réouverture



Des files devant les librairies, qui aurait jamais cru voir cela ?

Les grands festivals annulés, les musées fermés laissent augurer un été sans art. L'assouplissement des mesures de protection sanitaires permettront néanmoins de voir des beautés.

Les compagnies ne pouvaient répéter, les festivals ne pouvaient programmer. Impossible dans ces conditions de maintenir les éditions 2020, même pour le théâtre populaire de Bussang qui étend sa programmation sur tout l'été. La mort dans l'âme, les artistes ont dû se résigner à renoncer. Au dernier moment, comme les *Suds à Arles* qui ont dû finalement se résoudre le 14 mai à annoncer la suppression de leur édition. « Nous avons essayé, espéré, nous avons rêvé pouvoir vous accueillir cet été, malgré des contraintes et des incertitudes qui ont déjà eu raison de tous les grands festivals, expliquent ses responsables, Marie José Justamond et Stéphane Krasniewski. Nous avons imaginé 1 000 scénarios, pour diviser notre jauge par 2, 3 ou 10, pour remplacer les artistes internationaux immobilisés, pour garder vivant l'esprit de la fête, malgré des mesures de distanciation ». Mais en vain. De même pour Rock en Seine qui

a annulé ses trois jours de musique du 29 août au 1^{er} septembre et note : « Nous gardons espoir : les acteurs de la culture ont su se serrer les coudes et rester solidaires auparavant ».

Tout n'est cependant pas clos. Les cinémas lèveront le rideau en juin si l'épidémie régresse. Des spectacles de rue auront lieu un peu partout en juillet. Le ministre de la Culture a annoncé à la mi-mai que les manifestations regroupant plus de

5 000 personnes seraient autorisées pour la fin août. D'ici là, beaucoup de choses peuvent encore changer, dans un sens ou dans un autre mais, si la date est confirmée, un grand nombre de festivals locaux pourront se tenir.

Le livre à disposition

Les librairies accueillent déjà le public dans des conditions certes nouvelles, avec parfois des files d'attente que l'on n'aurait pas imaginé pour ce type de commerce. Les éditeurs et les libraires ont obtenu un fonds de soutien de 100 millions d'euros de la part du gouvernement, loin des 500 millions qu'ils demandaient. Ils ont pu réassortir leurs étals qui ne manquent de rien malgré la concurrence inquiétante des plateformes en ligne, Amazon au premier chef.

Les musées rouvrent

Pour les musées, les choses vont plus vite. L'institut Giacometti, et son exposition sur les œuvres disparues du maître qui attendait patiemment le public, est rouvert. De même que le château musée du Grand Condé à Chantilly, qui vient d'obtenir l'appellation « Musée de France », et où se pressent déjà les amoureux de Raphaël. Le musée de Valence accueillera le public le 3 juin pour une belle exposition du peintre contemporain Philippe Favier. De nombreux autres musées seront ouverts cet été.

Pour visiter ces musées, mesures sanitaires obligent, n'oubliez pas de réserver à l'avance votre billet sur les sites. ♦

Pauline Rivaud

Un festival de cinéma en ligne

MyFrenchFilmFestival.com est le premier festival en ligne de cinéma francophone. En mêlant les sorties en salle, le temps d'un trajet en avion et en ligne, il permet aux internautes du monde entier de découvrir une sélection de courts et longs métrages de langue française. La dixième édition de ce festival, qui eut lieu du 16 janvier au 16 février, a été prolongée cette année par la Stay Home Edition, destinée à accompagner les cinéphiles pendant le confinement.

Chaque année, ce festival met en compétition dix long-métrages et dix courts métrages, que les internautes participants notent sur la plateforme de l'événement. Le lauréat emporte le Prix Lacoste du Public. Lors d'une réunion à Paris, des réalisateurs internationaux décernent le Prix du Grand Jury et le Prix de la Presse Internationale est décerné par des journalistes de grands médias étrangers.

Le monde de la culture se réinvente

La crise sanitaire a d'abord sidéré les artistes. Vient maintenant le temps de l'invention. Nous avons interrogé trois directeurs de Centres dramatiques nationaux (CDN) Jacques Vincey du théâtre de Tours, Thomas Jolly d'Angers et Marc Lainé de Valence. Trois créateurs enthousiastes.

Hier encore on s'inquiétait de la profusion des représentations théâtrales, circassiennes, des livres publiés chaque année, des festivals (pas moins de 3 000 par an) et du gigantisme des expositions. Mais, avant même le confinement du 16 mars, les occasions de se rassembler, de se produire devant un public ont disparu. Pour combien de temps ? La sortie du confinement a eu lieu le 11 mai, mais le monde de la culture attend toujours les directives conditionnant les possibilités de jouer, de danser, d'accueillir un public, de participer à un salon, d'organiser un festival, d'entrer dans un grand musée.

Les « petits musées » ont rouverts, la mi-juillet devrait élargir le champ des manifestations autorisées et le ministre de la Culture parle de fin août pour les rassemblements supérieurs à 5 000 personnes.

Pourtant, étrange paradoxe d'une époque inédite, la culture n'a pas perdu ses amateurs, elle a même agrandi son cercle grâce à l'ingéniosité des musées, des artistes, des directeurs de théâtre, grâce à des initiatives individuelles qui ont pris en référence justement un poème, l'extrait d'un livre, d'une pièce, d'un concert, d'un spectacle, d'un film, d'une série, d'un tableau, pour exprimer par leurs créateurs et leurs artistes l'inédit de la pandémie. La culture a été un recours impensé. Il faut dire que le numérique a changé la donne, et nul ne mesure encore à quel point.

« Une période de fermentation, d'ébullition »

La majorité des acteurs de la culture, à sa manière et de chez soi, a su maintenir le lien. Les théâtres ont adapté leurs sites qui annonçaient leur saison à des moyens d'expression et de création inédits. Du texte chuchoté à l'oreille à la captation d'un spectacle.

« Au niveau du fonctionnement du théâtre, de l'équipe, chacun est chez soi, expliquait en mai Jacques Vincey, directeur du



CDN Tours. Avec, pour certains, encore plus d'activité. L'équipe de direction et de production a à gérer tous les reports, les modalités de dédommagement des compagnies. Nous avons beaucoup de discussions avec la profession, chacun cherche comment faire, nous tentons d'harmoniser nos actions entre les différents centres nationaux, et pas seulement. Nous essayons d'avoir une politique commune au niveau du spectacle vivant, ce qui n'est pas simple, c'est l'occasion de

confronter les expériences de terrain. »

Alors que certaines voix d'artistes se sont élevées sur les réseaux sociaux pour souligner que le spectacle vivant n'acceptait pas le vide, pour Jacques Vincey : « c'est un vain mot de parler de vide. Comme tout le monde dans l'état actuel, nous sommes très poreux à une situation dramatique, sur le plan sanitaire et économique. Le monde est très enflammé, on ne peut être que très atteints de l'état de monde et dans notre petite partie, humblement et de manière exigeante, je pense qu'il nous faut faire face à la situation et réagir, à notre endroit et avec nos moyens, en proposant, parfois maladroitement mais sincèrement, des outils à sans cesse remettre en cause, réinventer, penser dans un monde qui vacille ».

« Des choses de l'institution sont à réinterroger »

Nul ne conteste que l'art et la culture se sont réaffirmées, pendant le confinement,

Inquiétudes pour les budgets

« On ne mesure pas encore les conséquences de ce tsunami dans l'économie de la culture quand la vague va se retirer, dit Marc Lainé. Pour le moment, l'État s'engage, on va voir jusqu'où il peut le faire. En revanche, les tutelles locales sont inquiètes. Pas pour cette saison, les subventions sont déjà versées, mais sur la saison suivante on aura des coupes.

À titre d'exemple, ma compagnie avait un spectacle qui tournait encore cette saison. En gros, les annulations lui coûtent 76 000 €. Elle n'a pas les reins pour absorber un tel choc alors que les grandes institutions le peuvent. Heureusement une grande majorité de lieux jouent la solidarité. »

Pour Jean-Marc Dumontet, directeur de 6 théâtres parisiens, « Comme tous les secteurs économiques, notre activité est à l'arrêt. Aujourd'hui le moment est à la mobilisation. De toute la société française. Créativité, ressources, nous aideront à rebondir. Il faut être créatif, imaginer. Beaucoup de spectacles sont en tournée, il faut tenter de les reporter. Toutes les salles essaient de trouver de nouvelles dates. Il y a eu un fond de soutien d'urgence au moment des attentats. Qu'en est-il avec le coronavirus ? »



Le Quai, centre dramatique national d'Angers, vide de ses spectateurs.

comme choses indispensables. Des exemples ? Les diffusions de spectacles d'arts vivants sur les chaînes de télévision qui s'étaient fait frileuses à cet égard ont battu les records d'audience (voir page 26). La lecture de livres en moins de deux mois a explosé : avec une moyenne de 2,5 livres par Français et 5 à 6 ouvrages pour 11 % d'entre eux.

Là ne s'arrêtent pas les changements. Pour l'étoile montante du théâtre, le metteur en scène et directeur du CDN d'Angers Thomas Jolly, « Si nous n'avons pas su réagir tout de suite c'est sans doute parce qu'il y a plein de choses de l'institution qui sont à réinterroger, des curseurs à déplacer, et le corona nous y invite. Je pense qu'on sortira de tout ça si on arrive à mettre en place le projet de théâtre corona-compatible » (voir page 30). Même son de

cloche chez Jacques Vincey : « Nous ne sommes pas dans une période de vide mais à l'inverse de fermentation, d'ébullition, qui doit générer des nouvelles formes, des nouveaux usages, des nouveaux rapports les uns aux autres ».

Marc Lainé, directeur de la Comédie de Valence, va dans le même sens : « Les deux grands axes de mon projet pour la Comédie de Valence sont la transdisciplinarité et le participatif. Je me suis dit que c'était d'ores et déjà l'occasion d'affirmer cette ligne artistique, et donc d'initier des projets d'œuvres, participatives ou non, et potentiellement dans toutes les disciplines ».

« Une forte demande du côté des projets participatifs »

Plusieurs directeurs de CDN ayant pris leur fonction en janvier 2020, il ne leur a pas été possible de rencontrer le public. C'est le cas de Marc Lainé : « La particularité de ma prise de fonction est d'avoir à gérer un

Jacques Vincey : « Inventer de nouvelles circulations »



Directeur du Théâtre Olympia de Tours

Que faire d'un théâtre en période de confinement ?

Comme tout le monde actuellement, nous sommes très poreux à une situation dramatique, sur le plan sanitaire et économique. Humblement et de manière exigeante, il nous faut faire face à la situation et réagir, à notre endroit et avec nos moyens, en proposant, parfois maladroitement mais sincèrement, des outils à remettre en cause, réinventer, penser dans un monde qui vacille. L'art et la culture sont devenus tout à coup, dans un monde mis à l'arrêt, des choses indispensables. Comment rester vivant dans une contrainte qui nous oblige à fermer nos portes et à ne plus pouvoir être ensemble dans un même moment, dans un même lieu ? Notre responsabilité, en tout cas c'est le choix que j'ai fait avec l'équipe, c'est d'essayer d'inventer. Comment continuer à garder un lien avec les spectateurs qui ne peuvent plus venir jusqu'à nous, comment aller à eux, comment eux aussi peuvent nourrir notre travail et nos propositions ? Nous ne sommes pas dans une période de vide mais, à l'inverse, de fermentation, d'ébullition. Elle doit générer des nouvelles formes, des nouveaux usages, des nouveaux rapports les uns aux autres. Tout cela est réactivé en situation de crise.

C'est un rapport inédit avec le public...

C'est un rapport très particulier au public. On a hâte que le rapport physique au public soit de nouveau possible. On est repoussés dans un couloir où on allait peu et dans ce couloir il faut qu'on continue à courir, à sauter, à danser, à inventer des nouvelles circulations.

Quid du plan d'urgence pour le théâtre ?

Il est en cours. Ce qui est important pour nous, en tant que Centre dramatique national, c'est de prendre notre responsabilité aussi dans la solidarité. Étant des établissements subventionnés, il faut qu'on prenne notre part dans le soutien aux compagnies, en honorant nos échéances. Nous sommes le premier fonds de soutien. Parce que nous sommes un service public, nous avons le devoir et les possibilités d'amortir la violence que ce monde subit. C'est la force, la vertu, des services publics. On redécouvre combien ça peut être important pour le monde dans lequel on vit.

hors les murs puisque le théâtre est en travaux. Mon projet a été choisi pour ma capacité de fédérer d'autres lieux, d'aller à la rencontre d'autres disciplines, de créer des partenariats avec toutes les institutions culturelles du territoire. Nous avons établi une très belle saison, et des liens forts avec les différents lieux de Valence et son agglomération.

En septembre, nous n'aurons plus la grande salle, donc nous jouerons dans deux lieux de Valence, à Porte les Valence, à Bourg les Valence, et à Romans. J'ai proposé à ces théâtres qui nous offrent l'hospitalité de rêver à des propositions communes ». On le voit, la crise n'a pas abattu les créateurs, bien au contraire. ♦ Jacques Mucchielli

Thomas Jolly : « Un théâtre corona-compatible »

Durant le confinement, le directeur du CDN Le Quai Angers a joué sur son balcon. Une situation qui « l'oblige » à inventer une programmation corona-compatible.

Comment avez-vous vécu la fermeture du théâtre et le confinement des équipes ?

J'ai d'abord été sidéré, l'essence même de notre métier, se rassembler, était touchée. Quand on est dans le service public, on se pose la question du rôle que nous avons dans ces temps-là. Il fallait bien sûr improviser. Les captations mises sur le site du Quai ont généré un public qui certainement n'aurait pas eu l'occasion de découvrir ces œuvres. Désœuvré chez moi, j'ai vu mon balcon comme une petite scène faisant face à une vingtaine de fenêtres allumées, et la première scène qui me vint à l'esprit c'était évidemment *Roméo et Juliette*. J'ai bricolé avec mon conjoint cette petite chose pendant une journée et nous avons joué. J'ai d'abord eu un trac monstrueux, étrangement. Même si je joue sur les plus grandes scènes d'Europe, c'est quelque chose de plus direct, plus à vue. Peu à peu les gens sont sortis, il y a eu des applaudissements très chaleureux.

À partir de là, ce confinement a été pour moi une vraie machine à réfléchir, jusqu'à ce que je propose à mon équipe du Quai de lancer début avril l'idée de théâtre corona-compatible.

Votre projet pour Le Quai Angers va-t-il changer radicalement ?

Cette situation est une forme d'accélérateur du processus que j'avais envie de mettre en place. Je n'avais bien sûr pas prévu la chose, mais dans le projet il y avait l'envie d'inventer, de sortir de l'institution théâtrale telle que je la pratiquais. En termes de communication, de temporalité de programmation, de

création. Mon projet pour Le Quai cherchait déjà à bouger les lignes et il se trouve que la situation du coronavirus me demande, m'oblige à mettre tout ça en place rapidement.

Comment décrire votre projet ?

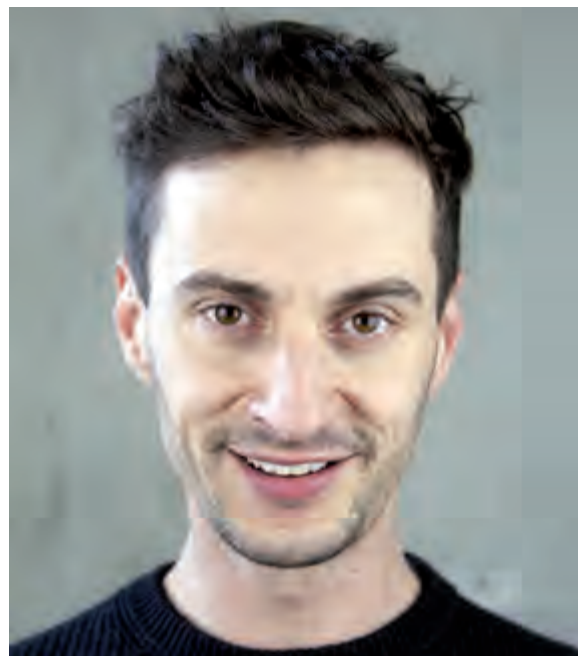
Faire du théâtre une vraie maison d'artistes avec une troupe, sans artiste associé parce que je ne crois plus à ce dispositif, mais des fidélités avec des metteurs et metteuses en scènes des auteurs et autrices invités.

Avec des ateliers de création, c'est-à-dire qu'il y aurait deux ou trois spectacles créés au Quai, les miens et d'autres, pour lesquels on pourrait déployer toute une aura, un peu à l'image de mes précédentes créations, déployer la compétence du recevoir, avec un tas d'objets périphériques, qu'ils soient artistiques, numériques, ateliers, autour de chaque création.

Et puis la mise en place de ce que j'ai appelé le DESC (Département pour l'écriture de la scène contemporaine) qui propose de réunir des script-rooms associant des auteurs et autrices venus du cinéma, du jeu vidéo, du théâtre, de la série, du roman, de la bande dessinée, etc. pour rebrasser l'écriture contemporaine et lui redonner du souffle, l'émanciper du carcan des productions qui, à mon avis, bloquent les imaginaires.

Ce projet se met en place ?

Oui, et beaucoup plus vite. Par exemple la brochure de saison ne sortira pas, nous allons inventer un nouveau support de communication, plus direct, plus immédiat, plus réactif. L'abonnement n'aura



Thomas Jolly, 38 ans, a été la révélation du festival d'Avignon en 2014 avec la suite des Henry de Shakespeare. Il a dû abandonner l'opéra Macbeth Under World à l'Opéra-Comique, Starmania et Henri VI / Richard III pour le Quai en raison de la crise sanitaire. Il dirige le Centre dramatique national d'Angers.

pas lieu et nous envisageons un tarif unique pour tout le monde. Ce sont encore des suppositions. Les spectacles pour de plus petites jauges seront donnés plus longtemps si on veut jouer notre rôle de service public en s'adressant au plus grand nombre.

Personnellement, je n'avais pas prévu de création, mais je vais faire un spectacle pour cet été. Comme beaucoup de gens ne pourront pas partir en vacances, nous proposons d'ouvrir le théâtre cet été.

Tout cela demande de la réactivité, et si nous n'avons pas su réagir tout de suite c'est sans doute parce qu'il y a plein de choses de l'institution qui sont à réinterroger, des curseurs à déplacer, et le corona nous y invite. Si on invente ce théâtre corona-compatible, il va falloir qu'on s'inspire des artistes de la rue. Ce sont les premiers à savoir s'adapter à tous les dispositifs extérieurs. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

**DES MILLIERS
D'EMPLOIS
SUPPRIMÉS
SANS NUIRE À
LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC ?**



Ça ne serait pas du pipeau ?

Et vous croyez qu'on va avaler ces sornettes ?

Essayer ce qui va à l'ESU
pour limiter l'emploi
des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr



ENGAGÉS
AU QUOTIDIEN

casden 

La banque coopérative
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

Découvrez une banque
qui vous ressemble sur casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE 

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social: 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros – Siège social: 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Crédit photo: © Roman Jehanna. • Conception: Insigni. • Imprimé par XXXX. • Réf: XXXX.